

(I)

(N° 5.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1854-1855.

SITUATION GÉNÉRALE

DU

TRÉSOR PUBLIC,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1854.

DÉPOSÉE PAR M. LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE, RUE DE L'ORANGERIE, 16.

1854.

(II)

SITUATION GÉNÉRALE

DU TRÉSOR PUBLIC, AU 1^{er} SEPTEMBRE 1854,

DÉPOSÉE PAR M. LE MINISTRE DES FINANCES.

EXPOSÉ.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux le tableau de la situation du trésor, basée sur les faits connus et appréciés à la date du 1^{er} septembre 1854.

Ce tableau expose, d'une part, les résultats définitifs des Budgets des exercices 1850 à 1852, et, d'autre part, les résultats probables des exercices 1853 et 1854.

Je vais, Messieurs, vous donner un aperçu sommaire de ces résultats.

EXERCICES 1850 A 1851.

Les comptes des exercices 1850 à 1851 vous ont été soumis; la plupart ont déjà reçu la sanction législative.

La gestion financière de ces vingt et une années nous a mis en présence
d'un découvert de fr. 15,415,705 44

EXERCICE 1852.

L'exercice 1852 est clos depuis le 31 octobre 1853. Le compte définitif en est préparé; il vous sera présenté dès qu'il aura été arrêté par la Cour des Comptes.

Le Budget de cet exercice solde par une insuffisance de (1) 5,397,556 14

Il en résulte que la charge léguée au trésor par les exercices clos s'élève
aujourd'hui à fr. 18,811,061 58

(1) Le déficit de l'exercice 1852 étant de fr. 5,397,556 14 c^s au lieu de fr. 6,567,860 67 c^s que l'on prévoyait l'année dernière, a subi une diminution de fr. 2,970,504 53 c^s, dont voici les causes :

D'une part :

Les excédants de crédits à annuler, que l'on évaluait à 4,000,000 de francs, se sont élevés
à fr. 1,960,540 29 c^s, soit une différence en plus de fr. 960,540 29

Et les crédits transférés à l'exercice 1853, en vertu de l'art. 50 de la loi de comptabilité,
ont réduit les charges de l'exercice 1852 à concurrence d'une somme de 2,025,149 25

ENSEMBLE. fr. 5,385,689 54

D'autre part :

Il a été réalisé en moins que les recettes probables. fr. 199,633 18

Les crédits complémentaires à accorder par la loi de compte pour couvrir
les dépenses faites en excédant des allocations non limitatives des Budgets,
s'élèvent à 415,531 83

ENSEMBLE. fr. 615,185 01

Somme égale fr. 2,970,504 53

Telle est, Messieurs, la situation définitive et irrévocable des exercices 1830 à 1852 inclusivement.

Nous avons maintenant à examiner les résultats probables des exercices 1853 et 1854.

EXERCICE 1853.

Dans mon Exposé de l'année dernière, l'exercice 1853 était présumé devoir laisser un déficit que l'on évaluait à fr. 5,070,472 02 c. Les huit premiers mois de l'exercice étaient à peine écoulés lorsque nous présentions cette situation; on n'avait pas eu, en vue de certaines éventualités qui auraient pu exercer une influence défavorable sur les recettes des derniers mois, devoir tenir compte de 2,000,000 de francs que l'on avait déjà réalisés en plus que les évaluations de quelques produits, tandis que l'on comprenait dans les charges de l'exercice près de 3,000,000 de francs de crédits supplémentaires non votés par la Législature, ainsi que la totalité des crédits pour des services spéciaux, dont la majeure partie a depuis été reportée à l'exercice suivant. Mais aujourd'hui que nous sommes près de sa clôture, qu'il ne reste plus que quelques recettes peu importantes à recouvrer, que le chiffre des dépenses est connu, sauf les réductions qu'elles peuvent avoir à subir, en ce qui concerne les services ordinaires des Budgets, du chef des sommes non employées sur les crédits ou de celles à reporter à l'exercice 1854, en vertu de l'art. 50 de la loi de comptabilité, il nous est permis d'en établir les résultats avec une probabilité plus grande et de les présenter sous un jour beaucoup plus favorable.

Si l'on remonte à l'origine, le Budget de cet exercice, qui avait été voté	
en recette à	fr. 124,224,250 »
et en dépense à	123,613,269 34
présentait un excédant de ressources de	fr. 610,980 69

Bien que ces fixations premières des ressources et des besoins de l'exercice aient éprouvé depuis d'importantes modifications, le résultat général, tel qu'il ressort de la situation actuelle, ne s'écarte pas d'une manière sensible de celui que l'on vient d'établir d'après le vote primitif du Budget.

Nous allons brièvement indiquer ces modifications.

D'après le tableau joint au présent Exposé, les revenus probables de l'exercice 1853 sont évalués à fr. 128,845,268 17 et dépasseront, par conséquent, d'une somme de fr. 4,071,018 17 c les prévisions du Budget des Voies et Moyens, en y comprenant l'addition, faite par la loi du 25 juin 1853, de 550,000 francs, pour le produit présumé de la fabrication de toiles destinées à l'exportation.

Ces ressources s'accroissent des produits extraordinaires dont voici l'énumération :

1° Du produit de la réalisation de valeurs diverses appartenant au trésor.	fr. 481,547 03
2° Des fonds réservés pour l'amortissement des emprunts à 5 p. 0/0, de 1840 et 1842, lesquels ont été attribués au trésor par la loi du 14 juin 1853.	5,983,776 27
3° De la part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices réalisés par la Banque natio-	

A REPORTER.	fr. 6,465,323 30	128,845,268 17
---------------------	------------------	----------------

REPORT.	fr. 6,465,523 30	128,845,268 17
nale	155,364 45	
4° De la portion du produit de l'emprunt de 26 millions de francs, autorisé par la loi du 20 décembre 1854, laquelle a été rattachée au présent exercice pour y couvrir les dépenses spéciales faites en exécution de la même loi.	5,931,724 53	
5° Du montant des dépenses prescrites sur l'exercice 1848, en vertu de l'art. 36 de la loi de comptabilité.	77,934 52	
ENSEMBLE		10,630,346 80

De sorte que les recettes probables de l'exercice 1855 s'élèveront, en définitive, à fr. 159,475,614 97

Comme on le voit, c'est plus de 15 millions de recettes que l'on aura à constater au delà des prévisions du Budget des Voies et Moyens; mais cette augmentation de ressources est absorbée par les divers accroissements qu'ont éprouvés les charges de l'exercice, tant par des votes nouveaux que par des opérations de virement prescrites par la loi sur la comptabilité de l'État.

Ainsi, les Budgets des dépenses qui s'élevaient primitivement à fr. 123,613,269 51 ont d'abord été augmentés de crédits supplémentaires, extraordinaires ou spéciaux, s'élevant à une somme de fr. 8,468,674 39 c, dont voici le détail; savoir :

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES ET EXTRAORDINAIRES.

Au Budget de la Dette publique (loi du 1 ^{er} décembre 1852).	fr. 150,000 »
Au même Budget (loi du 16 juin 1853).	10,000 »
Au Budget des Dotations (loi du 23 mars 1853)	145,555 55
Au même Budget (loi du 14 juin 1853).	108,333 29
Au même Budget (même loi)	250,000 »
Au Budget du Ministère de la Justice (loi du 15 juin 1853)	95,000 »
Au même Budget (loi du 25 juin 1853).	550,000 »
Au même Budget (loi du 30 décembre 1853)	4,700 »
Au même Budget (loi du 23 mai 1854).	55,344 51
Au Budget du Ministère des Affaires Étrangères (loi du 10 mars 1853)	61,666 67
Au même Budget (loi du 14 mars 1853)	95,000 »
Au Budget du Ministère de l'Intérieur (loi du 14 mars 1853)	29,246 »
Au même Budget (loi du 25 mars 1853)	84,500 »

A REPORTER. fr. 1,637,346 02 123,613,269 51 159,475,614 97

REPORT. . . . fr. 1,637,346 02 123,613,269 31 139,475,614 97

Au même Budget (loi du 21 juin 1853).	164,952 18
Au même Budget (loi du 20 décembre 1851)	240,793 97
(Soit pour la dépense rattachée définitivement à l'exercice 1853, sur le crédit de 1,600,000 francs, à répartir entre les exercices 1852, 1853 et 1854.)	
Au Budget du Ministère des Travaux publics (loi du 23 mars 1853)	100,000 »
Au même Budget (loi du 24 juin 1853).	100,000 »
Au même Budget (loi du 10 mars 1854)	567,468 66
Au même Budget (loi du 21 mai 1854).	1,613,126 39
Au Budget du Ministère de la Guerre (loi du 31 mai 1853)	274,000 »
Au même Budget (loi du 9 juin 1853).	16,921 34
Au même Budget (loi du 11 juin 1853).	3,500,600 »
Au Budget du Ministère des Finances (loi du 23 mars 1853)	11,000 »
Au même Budget (loi du 22 mai 1854).	42,600 46
Au Budget des Non-Valeurs et Remboursements (loi du 14 mars 1854).	574,000 »
Au même Budget.	120,000 »
ENSEMBLE. . . . fr.	8,762,811 02

Ces crédits doivent toutefois être réduits des sommes suivantes :

1° Conformément à la loi du 16 juin 1853, qui apporte au Budget de la Dette publique de l'exercice 1853, les modifications qu'exigeait la conversion des emprunts à 5 p. $\frac{0}{100}$ de 1840, 1842 et 1848, savoir :

Les crédits alloués primitivement pour le service des intérêts et de l'amortissement de ces dettes (semestres de mai et de novembre 1853) s'élevaient à fr. 9,565,539 50

Ces crédits ont d'abord été réduits à

la somme nécessaire pour le semestre de mai seulement, ci fr. 4,682,769 75

et il a été ouvert, pour les mêmes services de la nouvelle dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$, en ce qui concerne le semestre de novembre, des crédits nouveaux montant à 3,954,582 50

8,637,352 25

En conséquence une diminution de fr. 728,587 25

2° En exécution de la loi du 21 mai 1854 (art. 2), qui rapporte celle du

A REPORTER. . . fr. 728,587 25 8,762,811 02 123,613,269 31 139,475,614 97

REPORT. . . fr. 728,387 25 8,762,811 02 123,613,269 31 139,475,614 97

24 juin 1853, ouvrant au Ministère des
Travaux publics un crédit de . . . 100,000 .

TOTAL des réductions de crédits fr. 828,387 25

Il reste ainsi, pour les crédits supplé-
mentaires et extraordinaires que nous
venons d'énumérer, une somme de . . 7,954,425 77

CRÉDITS POUR DES SERVICES SPÉCIAUX.

Au Ministère de l'Intérieur, par la loi
du 25 mars 1853, un crédit de 75,000
francs, pour mesures relatives au défric-
chement dans les provinces de Luxem-
bourg, de Namur et de Liège. De ce cré-
dit on ne porte ici que la partie dépensée
et définitivement rattachée
au présent exercice, ci fr. 55,525 50

Au Ministère des Tra-
vaux publics, par la loi du
25 avril 1853, un crédit
de 4,880,000 francs, soit
pour la partie dépensée sur
l'exercice 1853 . . . 500,727 12

TOTAL. . . . fr. 554,250 62

8,468,674 39

L'ensemble des crédits législatifs, compris ou ajoutés
aux Budgets des dépenses de l'exercice 1853, s'élève
par conséquent à . . . fr. 132,081,943 70

Ce chiffre se modifie ensuite par les virements de cré-
dits qui ont eu lieu pour se conformer aux articles 30 et
31 de la loi de comptabilité. Ces virements consistent :

1° Dans le report, à l'exercice 1853, des sommes en-
gagées sur les crédits ouverts aux Bud-
gets de 1850, 1851 et 1852 (art. 50 de
la loi), ci . . . fr. 2,623,149 25

2° Dans le transfert au même exer-
cice des parties demeurées disponibles
sur les crédits spéciaux ouverts aux Mi-
nistères de l'Intérieur et des Travaux
publics, pendant les années précédentes,
pour divers travaux d'utilité publique
(art. 31 de la loi), ces transferts s'élè-

A REPORTER. . . fr. 2,623,149 25 132,081,943 70 139,475,614 97

REPORT. . . fr. 2,623,149 25 152,081,943 70 139,475,614 97

vent à. 4,435,577 95

Par suite de ces mesures de comptabilité, les crédits
législatifs se trouvent augmentés de fr. 7,058,727 20

Et portés en conséquence à fr. 139,140,670 90

Les sommes qui demeureront sans emploi sur ces
crédits, à la clôture de l'exercice, sont évaluées à . . . 1,000,000 »

D'après cet Exposé, les charges ordinaires et extraordinaires de l'exer-
cice 1853 s'élèveraient, en définitive, à fr. 138,140,670 90

Et laisseraient, par conséquent, un excédant de ressources de . . . fr. (1) 1,354,944 07

EXERCICE 1854.

L'exercice 1854 est encore trop éloigné de sa clôture, pour que l'on puisse apprécier quels en seront les résultats. Nous ne pouvons, à cet égard, nous appuyer que sur des probabilités.

En ce qui concerne les recettes, nous nous sommes bornés à modifier quelques évaluations du Budget, en nous basant, soit sur les faits accomplis pendant les huit premiers mois de cette année, soit sur d'autres circonstances de nature à exercer une influence favorable ou défavorable sur les produits. Quant aux dépenses, on admet, comme les années précédentes, une économie d'un million sur les crédits accordés.

Les Budgets de l'exercice 1854, adopté par la Législature, s'élevaient primitivement :

En recette, à fr. 126,002,150 »

En dépense, à 125,249,057 07

On prévoyait donc un excédant de recettes de . fr. 753,092 93

(1) D'après l'Exposé publié l'année dernière, on prévoyait que l'exercice 1853 se serait clos avec un déficit de fr. 5,070,472 02 c^t, au lieu du boni de fr. 1,354,944 07 c^t, que l'on constate aujourd'hui.

La différence de fr. 6,403,416 09 c^t, qui existe entre ces deux situations, exige quelques explications.

L'on a vu, dans la situation du 1^{er} septembre 1853, que la plus value des recettes sur les évaluations aurait été de fr. 1,089,872 72 c^t; cette plus value est portée aujourd'hui à fr. 4,071,018 17 c^t, ce qui fait une différence en faveur de l'exercice de fr. 2,981,145 45

Les ressources extraordinaires se présentent avec une augmentation de 160,846 »

Les crédits supplémentaires et extraordinaires, votés et non votés, s'élevaient à francs 8,543,262 45 c^t; cette augmentation de charges s'est réduite en définitive à francs 7,954,423 77 c^t, partant une différence en moins de 608,838 68

et finalement sur les crédits pour des services spéciaux, qui avaient été rattachés en totalité au présent exercice, il a été transféré à l'exercice suivant, par application de l'art. 51 de la loi de comptabilité, la somme restée disponible de 5,277,755 21

SOIT ENSEMBLE. fr. 9,028,565 34

Si l'on défalque de ce dernier résultat les sommes engagées sur les crédits ouverts aux Budgets des exercices 1850, 1851 et 1852, dont le report à l'exercice 1853 a eu lieu en conformité de l'art. 50 de la loi de comptabilité; ci pour ces reports. 2,623,149 25

On trouve la différence que l'on vient d'établir entre la situation actuelle et la situation précédente de l'exercice 1853, de fr. 6,403,416 09

Mais ces prévisions premières se sont modifiées depuis :

Le Budget des voies et moyens, évalué d'abord, ainsi qu'on vient de le dire, à 126,002,150 francs, a été porté ultérieurement à fr. 161,401,388 65, tant par l'addition de 500,000 francs pour le produit présumé de la fabrication des toiles destinées à l'exportation (loi du 23 mai 1854) que par les ressources extraordinaires et spéciales, dont nous croyons utile de donner ici le détail, savoir :

1° Produit présumé de la négociation du restant des valeurs acquises au trésor par le traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842, ou ayant une autre origine, ci. fr. 555,500 »

2° Produit net de la négociation du capital de 26,964,600 francs en obligations à 4 1/2 p. %, autorisée par la loi du 14 juin 1853, s'établissant comme il suit :

Prix du capital à 90 p. %. fr. 24,268,140 »

Semestre d'intérêts échu le 1^{er} mai 1853, sur la somme de 11,264,456 francs formant le capital des obligations à 5 p. % remboursées en vertu de la loi du 1^{er} décembre 1852, qui a décrété la conversion des emprunts contractés en 1840, 1842 et 1848 281,610 90

Année d'intérêts sur le capital précité de 26,964,600 francs à 4 1/2 p. %, les titres de cette dette ayant été créés avec jouissance du 1^{er} mai 1853 et la négociation n'en ayant eu lieu qu'avec jouissance du 1^{er} mai 1854, ci 1,213,407 »

TOTAL DU PRODUIT. fr. 25,763,157 90

dont il faut déduire les avances faites par le trésor, savoir :

A. Pour le remboursement des titres à 5 p. % non soumis à la conversion, ci 11,264,456 »

B. Pour les intérêts échus le 23 décembre 1853, date du remboursement, ci 82,917 70

C. Pour le remboursement de fractions non échangeables des titres à 5 p. % présentés à la conversion, ci 700,140 »

TOTAL DES DÉDUCTIONS fr. 12,047,493 70

Partant, il reste disponible, pour être affectée à la réduction de la dette flottante, une somme de fr. 13,715,664 20

3° La partie du produit de l'emprunt de 26 millions, à 5 p. %, non employée, à la date du 31 décembre 1853, aux dépenses auxquelles elle est affectée, et dont le report au présent exercice a eu lieu en vertu de l'art. 51 de la loi de comptabilité, ci 20,828,074 45

Total des ressources extraordinaires et spéciales ajoutées aux prévisions des recettes de 1854, ci. 34,899,238 65

D'après le tableau des revenus de l'exercice 1854, publié à l'appui de la situation actuelle, les recettes probables sont évaluées à . . . fr. 163,886,330 72 soit en plus que le Budget des Voies et Moyens, une somme de francs 2,484,942 07 c.

D'un autre côté, les Budgets des dépenses qui, d'après le premier vote, s'élevaient, comme on l'a vu plus haut, à . . . fr. 125,249,057 07 ont été augmentés de plusieurs crédits nouveaux montant ensemble à fr. 6,641,917 63 c, savoir :

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES ET EXTRAORDINAIRES.

Au Budget de la Dette publique (loi du 22 mars 1854) ci . . . fr. 522,182 20

(Cette somme forme la différence entre les crédits annulés et les crédits nouveaux qui ont été accordés pour les remplacer, en vue de la nouvelle Dette de 157,615,300 francs, à 4 1/2 p.%)

Au Budget des Dotations (loi du 14 juin 1853). . . 300,000 »

Au Budget du Département de la Justice (loi du 21 juin 1853). . . 90,000 »

(Soit pour le premier cinquième afférent à l'exercice 1853, du crédit de 450,000 fr. à répartir sur cinq exercices.)

Au même Budget (loi du 23 mai 1854). 106,200 »

Au même Budget (loi du 23 mai 1854). 500,000 »

Au Budget du Ministère de l'Intérieur (loi du 20 mai 1854) . . . 270,283 44

Au même Budget (loi du 22 mai 1854). 88,334 34

Au même Budget (loi du 23 mai 1854). 24,600 »

Au même Budget (loi du 20 décembre 1851) . . . 1,160,450 98

(Restant disponible au 31 déc. 1853, du crédit de 1,600,000 francs à répartir sur les exercices 1852, 1853 et 1854.)

Au Budget du Ministère des Travaux publics (loi du 17 mai 1854) . . . 231,000 »

Au Budget du Ministère de la Guerre (loi du 8 mars 1854) . . . 1,736,000 »

Au même Budget (loi du 15 mai 1854). 436,000 »

Au même Budget (loi du 15 mai 1854). 170,000 »

Au Budget du Ministère des Finances (loi du 14 mars 1854) . . . 9,500 »

Au même Budget (loi du 14 mars 1854). 38,000 »

Au même Budget (loi du 22 mai 1854). 32,500 »

Au même Budget (loi du 23 mai 1854). 6,666 67

ENSEMBLE. . . fr. 5,521,717 63

A REPORTER. . . fr. 5,521,717 63 125,249,057 07 163,886,330 72

REPORT. . . . fr. 5,521,717 63 125,249,057 07 163,886,330 72

Ces crédits doivent toutefois être réduits de 50,000 »
conformément à la loi du 14 juin 1853,
qui annule le crédit alloué au Budget des
Dotations par l'art. 3 de la loi du 15 avril
de la même année.

Il reste ainsi pour les crédits supplé-
mentaires et extraordinaires que nous
venons d'énumérer fr. 5,471,717 63

CRÉDITS POUR DES SERVICES SPÉCIAUX.

Au Ministère des Travaux publics,
pour l'extension des lignes télégraphi-
ques (loi du 7 avril 1854),
ci. fr. 170,000 »

Au même Ministère
pour le chemin de fer
(loi du 21 mai 1854). . 1,000,000 »

(Cette même loi ouvre
des crédits pour le même
objet, à savoir : de fr.
3,500,000, sur 1855; de
fr. 3,500,000, sur 1856,
et de fr. 1,000,000, sur
1857.)

————— 1,170,000 »

Ainsi les crédits de toute nature accordés depuis le
vote des Budgets de 1854, s'élèvent à. fr. 6,641,717 63

et ont porté ces Budgets au chiffre de. fr. 131,890,774 70

A ces crédits viennent s'ajouter ceux qui seront de-
mandés dans la prochaine session et dont les projets
sont préparés.

Ces crédits sont les suivants :

A la Dette publique, environ . . fr. 850,000 »
Au Ministère de la Justice, environ. 550,000 »
Au Ministère de l'Intérieur, environ. 12,000 »
Au Ministère des Travaux publics,
environ 1,670,000 »
Au même Ministère 250,000 »
Au Ministère de la Guerre, environ . 40,000 »

A REPORTER. . . . fr. 3,152,000 » 131,890,774 70 163,886,330 72

REPORT.	fr. 3,152,000	» 151,890,774 70	165,886,350 72
Au Ministère des Finances, environ	5,000	»	
Au Budget des Non-Valeurs et Rem- boursements, environ	50,000	»	
		<u>3,207,000</u>	»
ENSEMBLE.	fr. 155,097,774	70	
Les économies qui seront réalisées sur tous ces crédits sont évaluées à		<u>1,000,000</u>	»
De sorte que, sans parler des crédits qui peuvent encore être réclamés dans le cours de la session qui va s'ouvrir, les dépenses de l'exercice 1854 sont présumées dès à présent devoir s'élever à	fr. 154,097,774	70	
Mais les virements prescrits par la loi sur la comp- tabilité viennent encore modifier cette situation, en rattachant à l'exercice 1854 une partie des crédits votés les années précédentes, pour les services spéciaux, aux Ministères de l'Intérieur et des Travaux publics. L'accroissement de charges que reçoit actuellement le présent exercice du chef de ces crédits spéciaux est de		<u>26,105,809</u>	66
Et en comparant l'ensemble de ces charges, ci.	fr. 160,203,584	36	
avec les recettes probables, l'exercice paraît finalement devoir solder par un boni de.		<u>3,682,746</u>	<u>36</u>

RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES BUDGETS DE 1830 A 1854.

Si maintenant nous récapitulons les résultats que je viens, Messieurs, de vous exposer, à savoir :

D'une part,

Sur les Budgets clos de 1830 à 1852, un déficit définitivement fixé
à. fr. 18,811,061 58

D'autre part,

Sur le Budget de l'exercice 1853, un excédant probable de ressources
de. fr. 1,334,944 07

Et sur le Budget de l'exercice 1854, également un
excédant probable de ressources de. 3,682,746 36

5,017,690 43

Nous constatons sur l'ensemble des opérations ordinaires et extraordi-
naires des Budgets antérieurs à 1853, un découvert de fr. 13,793,371 15

Soit une somme ronde de 13,000,000 de francs, à laquelle il devra provisoirement être
pourvu par une émission de bons du trésor.

Ce résultat me paraît exiger une explication. D'après mon Exposé de l'année dernière, le déficit s'élevait à 26,800,000 francs; si l'on en déduit les 15 millions et demi que la négociation de 15 millions de titres à 4 ½ p. 0/0, autorisée par la loi du 14 juin 1853, a procurés au trésor, ce déficit est ramené à peu près au chiffre actuel. Cependant, nous avons eu à enregistrer plus de 6 millions de crédits supplémentaires alloués après le vote du Budget de 1854, et, de plus, nous portons en compte à cet exercice environ 3 millions de crédits nouveaux à demander. Si cette augmentation de charges n'a point affecté notre situation, c'est que nous avons trouvé une compensation, d'abord, dans l'amélioration de 4 millions, qui est constatée sur les résultats des exercices 1852 et 1853 (un million environ sur les annulations de crédits prévues pour 1852, et 3 millions sur les recettes de 1853), et ensuite dans la somme de 3 millions et demi que l'on obtiendra en plus que les prévisions du Budget des Voies et Moyens de 1854.

Je dois maintenant, Messieurs, appeler votre attention toute particulière sur l'influence qu'ont exercée sur notre situation les résultats des services *extraordinaires* que l'on a confondus avec ceux des *services ordinaires* des Budgets. Parmi les tableaux que j'ai l'honneur de déposer; il en est trois sur lesquels il suffira de jeter les yeux pour se rendre compte de cette influence.

Le premier de ces tableaux, qui prend le n° 6, reproduit, sans distinction de service, les résultats généraux des Budgets des exercices 1850 à 1854, et présente la comparaison, pour chacun de ces Budgets, des prévisions législatives avec les faits réalisés ou encore à réaliser jusqu'à l'expiration de cette période.

Le second de ces tableaux, n° 7, fait connaître les ressources et les dépenses *extraordinaires* qui ont été comprises dans les résultats de ces divers Budgets. Il résulte des renseignements fournis par ce tableau, que les recettes *extraordinaires*, qui

s'élèvent à la somme totale de	fr. 567,562,768 49
comparées aux dépenses <i>extraordinaires</i> montant à celle de	538,944,140 40
ont contribué aux besoins <i>ordinaires</i> jusqu'à concurrence de	fr. 28,618,658 09

Le troisième tableau n° 8 établit, par exercice, la situation des Budgets dégagés des ressources et des dépenses *extraordinaires* portées au tableau qui le précède. La situation présentée sous cette face démontre que le découvert actuel du trésor, qui est évalué à fr. 10,586,371 15 c^s ou plutôt à fr. 13,793,371 15 c^s, en y comprenant les 3,207,000 francs de crédits supplémentaires à demander sur l'exercice 1854, se serait élevé à francs 42,412,029 24 c^s, si les ressources *extraordinaires* de 1850 à 1854 n'étaient pas venues suppléer à l'insuffisance des recettes *ordinaires*, dans la mesure que nous venons d'indiquer. C'est ainsi que les exercices 1853 et 1854, considérés isolément et sous le même point de vue, c'est-à-dire en faisant abstraction des recettes et des dépenses *extraordinaires*, présentent, savoir :

L'exercice 1853, un déficit probable de (1)	fr. 1,604,961 01
L'exercice 1854, un déficit probable de	1,308,682 63
ENSEMBLE.	fr. 2,913,643 64

Il y a lieu d'ajouter à ce déficit les crédits supplémentaires à rattacher à ces exercices; ils sont évalués, ainsi qu'on vient de le dire, à fr. 3,207,000 »

Par contre, il convient, pour apprécier les charges appartenant réellement à ces exercices, d'en distraire

A REPORTER.	fr. 3,207,000 »	2,913,643 64
---------------------	-----------------	--------------

(1) Les résultats de l'exercice 1853, dont la clôture ne tardera pas à être prononcée, peuvent être maintenant déterminés avec plus de précision. Des renseignements plus complets, parvenus aujourd'hui (6 novembre) des autres Départements, portent à 2,500,000 francs le chiffre de 1,000,000, auquel sont évaluées plus haut les économies qui seront réalisées sur les crédits rattachés à cet exercice. Il s'ensuit que le déficit de l'exercice 1853, évalué ci-dessus à fr. 1,604,961 01 c^s, sera ramené à fr. 104,961 01 c^s, et que, par conséquent, l'insuffisance de ressources des exercices 1853 et 1854, qui est portée ci-après à fr. 3,497,494 54 c^s, peut être réduite à fr. 1,997,494 59 c^s.

REPORT. . . . fr. 3,207,000 » 2,913,643 64

les crédits transférés à l'exercice 1853 en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité, mais qui, comme on l'a vu au commencement de cet exposé, étaient primitivement rattachés aux exercices 1852 et antérieurs.

Ces crédits s'élèvent à. 2,623,149 25

Les charges exclusivement propres aux exercices 1853 et 1854 doivent être ainsi augmentées de fr. 583,850 75

Ce qui élève l'insuffisance de ressources de ces deux exercices à. . fr. 5,497,494 39

Tandis qu'en confondant l'*ordinaire* avec l'*extraordinaire*, les mêmes exercices nous offrent, au contraire, un excédant de ressources de fr. 5,017,690 43 c^s, savoir :

Sur l'exercice 1853, un boni de fr. 1,354,944 07

Sur l'exercice 1854 (y compris les 3,207,000 francs de crédits à demander) également un boni de. 3,682,746 36

TOTAL. fr. 5,017,690 43

L'insuffisance de ressources ordinaires de fr. 5,497,494 34 c^s, n'existerait pas, il y aurait même un boni, si la double crise politique et alimentaire que nous traversons n'avait pas déprimé certaines branches de nos revenus, et surtout s'il avait été possible de conserver les droits d'entrée sur les grains et sur le bétail.

Un déficit produit par des circonstances extraordinaires ne justifierait pas la création de nouveaux impôts permanents; on se bornera donc à proposer au Budget des recettes de 1855, qui est soumis aux Chambres, des mesures temporaires, propres à établir l'équilibre entre les recettes et les dépenses. Nous les recommandons à toute la sollicitude de la Représentation nationale.

Je viens, Messieurs, de vous exposer la situation de nos finances. Pour en compléter le tableau, il me reste à vous indiquer les moyens extraordinaires qui nous sont encore réservés pour réduire le découvert.

Indépendamment des quatre mille actions du chemin de fer rhénan, que l'État a acquises en vertu de la loi du 1^{er} mai 1840, et dont la valeur nominale s'élève à 3,750,000 francs, le Gouvernement pourra disposer ultérieurement des ressources à provenir des ventes de biens domaniaux, dont l'aliénation, jusqu'à concurrence de dix millions, est ordonnée par la loi du 3 février 1843.

Les ventes qui ont été autorisées en vertu de cette loi sont :

Loi du 17 avril	1845, pour une valeur de	fr. 1,056,485 »
— 18 juillet	1846,	1,001,610 »
— 16 mai	1847,	1,004,000 »
— 25 mai	1848,	1,096,500 »
— 6 juin	1850,	1,266,974 »
— 25 août	1851,	974,810 »
— 14 décembre	1852,	1,029,585 »
— 14 mars	1854,	1,005,416 »

ENSEMBLE. . . . fr. 8,455,178 »

À REPORTER. . . . fr. 8,455,178 »

REPORT. . . . fr. 8,435,178 »

Les produits recouvrés du chef des ventes qui ont eu lieu jusqu'à présent se sont élevés, savoir :

En 1845	fr. 491,530 76
— 1846	504,476 30
— 1847	454,602 79
— 1848	278,486 92
— 1849	326,706 03
— 1850	430,940 87
— 1851	685,287 09
— 1852	1,016,931 13
— 1853	935,350 49
— 1854, approximativement.	1,000,000 »
	6,124,312 38

Il reste donc une somme de fr. 2,310,865 62
à réaliser sur les ventes que la Législature a autorisées, mais que les circonstances n'ont pas encore permis d'effectuer.

SITUATION DE LA DETTE CONSTITUÉE.

Je ne terminerai pas sans vous donner, comme l'année dernière, un aperçu sommaire de l'état de notre dette constituée.

La dette constituée, dont les détails sont présentés dans l'annexe n° 9, se divise en deux catégories, savoir :

En *Dette ordinaire*,
En *Dette extraordinaire*.

La dette ordinaire prend son origine dans les charges résultant des traités avec le Gouvernement du royaume des Pays-Bas; dans la cession de divers immeubles par la ville de Bruxelles; dans les dépenses extraordinaires pour l'organisation du pays en 1830, 1831 et 1832, et finalement dans les mesures nécessitées par les événements de 1848.

Les intérêts à payer annuellement de ce chef s'élèvent à une somme de fr. 15,556,605 47 c^s; la dotation pour l'amortissement à fr. 1,462,246 25 c^s, et les frais annuels à 37,055 francs.

La dette extraordinaire dérive des emprunts contractés afin de couvrir les dépenses votées pour les travaux d'utilité publique.

Les intérêts à payer pour cette dette s'élèvent à une somme de fr. 10,543,975 25 c^s; la dotation de l'amortissement à fr. 1,848,286 37 c^s, et les frais annuels à 62,945 francs.

Le capital de toute la dette, tant ordinaire qu'extraordinaire, était primitivement de. fr. 841,606,563 74
L'amortissement opéré s'élève à 212,075,392 44

En sorte qu'il reste à amortir un capital ⁽¹⁾ de fr. 629,531,171 30

*Le Ministre d'État, Gouverneur du Brabant, chargé
temporairement du Département des Finances,*

LIEDTS.

(1) Il est à remarquer que, dans le chiffre de fr. 629,531,171 30 c^s, qui est présenté comme capital restant à rembourser à l'époque de la présente situation, les dettes à 4, à 3 et à 2 1/2 p. % sont comprises pour leur valeur nominale.

(1)

TABLEAU

DE

LA SITUATION GÉNÉRALE DU TRÉSOR

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1854,

SUR LES BUDGETS ANTÉRIEURS A 1855.



TABLEAU de la situation générale

RECETTES					
EXERCICES.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS et REVENUS POSSIBLES	RECOU	
				EN 1855.	
1855.	Ressources ordinaires.	123,774,250 =	127,900,917 68	124,721,145 50	
	— extraordinaires et fonds spéciaux.	11,030,546 80	11,565,697 20	11,598,629 45	
1854.	— ordinaires.	125,502,150 =	127,987,092 07	"	
	— extraordinaires et fonds spéciaux.	35,899,238 05	35,899,238 05	"	
		296,805,985 45	305,561,945 09	150,119,775 04	

du trésor au 1^{er} septembre 1854.

TRES.

VIREMENTS EFFECTUÉS		RESTE A RECOURVER au 1 ^{er} sept. 1854.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés et les recettes probables.		Observations.
EN 1854 (au 31 août).	TOTAL.		EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANTS des DROITS CONSTATÉS et des recettes probables.	
2,602,067 55	127,325,215 14	586,704 54	"	4,155,667 68	
167,067 84	11,565,097 29	"	61,640 51	"	
80,898,137 79	80,898,137 79	47,088,954 28	"	2,484,942 07	
29,081,015 74	29,081,015 74	6,818,222 01	"	"	
112,748,288 02	248,868,065 96	54,495,881 75	64,640 51	6,620,609 75	
			6,585,060 24		

Suite du tableau de la situation générale

DÉPENSES					
EXERCICES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.		CRÉDITS ALLOUÉS		
			PAR LE BUDGET	PAR DES LOIS	TOTAL.
			PRIMITIF.	SPÉCIALES.	
1855.	Services ordinaires	Dépenses arriérées transférées des exercices 1850, 1851 et 1852, conformément à l'article 50 de la loi de comptabilité . .	"	2,025,149 25	2,025,149 25
		Dépenses de l'exercice courant	125,615,209 31	7,954,425 77	151,547,605 08
	Services spéciaux	Excédants de crédits reportés de l'exercice antérieur, en vertu de l'art. 51 de la loi de comptabilité et des dispositions réglementaires de l'arrêté royal du 15 novembre 1849	"	4,455,577 05	4,455,577 05
		Crédits votés dans le cours de l'exercice. .	"	554,250 02	554,250 02
1854.	Services ordinaires.		125,249,057 07	5,471,717 65	150,720,774 70
	Services spéciaux	Excédants de crédits reportés de l'exercice antérieur, en vertu de l'art. 51 de la loi de comptabilité et des dispositions réglementaires de l'arrêté royal du 15 novembre 1849	"	20,105,800 66	20,105,800 66
		Crédits votés dans le cours de l'exercice. .	"	1,170,000 "	1,170,000 "
			248,862,526 58	48,274,928 88	207,157,255 26

RÉSULTAT

Les ressources ordinaires et extraordinaires réalisées et encore à réaliser sur les exercices en cours d'exécution de
 Les besoins tant pour le service ordinaire que pour les services spéciaux des Budgets des mêmes exercices ont

Mais les sommes qui resteront sans emploi sur les crédits à la clôture de ces exercices, pouvant être évaluées

Les Budgets clos de 1850 à 1852 inclusivement ont laissé à pourvoir à un déficit qui est définitivement fixé à . .

La situation du trésor au 1^{er} septembre 1854 accuse, par conséquent, un découvert de

du trésor au 1^{er} septembre 1854.

SIES.

DÉPENSES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR PUBLIC			RESTE DISPONIBLE sur LES CRÉDITS au 1 ^{er} septembre 1854.	Observations.
EN 1853.	EN 1854 (au 31 août).	TOTAL.		
402,758 19	1,182,551 44	1,675,289 63	947,859 62	
104,164,958 58	16,756,234 06	120,921,192 44	10,626,500 64	
4,455,577 14	"	4,455,577 14	" 81	
554,250 62	"	554,250 62	"	
"	65,570,517 15	65,570,517 15	65,144,457 55	
"	5,200,411 13	5,200,411 13	20,896,598 55	
"	86,526 60	86,526 60	1,085,673 40	
100,627,544 35	88,810,820 58	198,458,364 71	98,698,890 55	

GÉNÉRAL.

1853 et 1854 s'élèvent à fr. 303,361,945 69
 et fixés à. 297,137,255 26

Les ressources excèdent ainsi les dépenses votées de. 6,224,690 43
 à un million par exercice, soit 2,000,000 "

Les Budgets en cours d'exécution offriront, en définitive, un boni de. 8,224,690 43
 18,811,061 58
 (1) 10,586,371 15

(1) Non compris les crédits à demander et dont les projets préparés seront soumis à la Législature dans le cours de la prochaine session. Ces divers crédits, qui sont détaillés dans l'exposé qui précède le présent tableau, s'élèvent à une somme de 3,207,000 francs.

(6)

(7)

ANNEKE N° 1.

ÉTAT DE LA SITUATION

DE

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES

DE L'EXERCICE 1853.

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1854.

ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.	
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	18,350,750 "
Personnel	9,550,000 "
Patentes	3,355,000 "
Relevances sur les mines	207,900 "
Droit de débit des boissons alcooliques	000,000 "
— des tabacs	500,000 "
Douanes	13,000,000 "
Sel	4,350,000 "
Vins étrangers	2,300,000 "
Eau-de-vie étrangère	270,000 "
— indigène	5,000,000 "
Bières et vinaigres	6,700,000 "
Sucres	3,500,000 "
Timbres sur les quittances	5,000 "
— sur les permis de circulation	1,000 "
Droits de marque des matières d'or et d'argent	150,000 "
— de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	225,000 "
Recettes extraordinaires et accidentelles	30,000 "
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement	10,500,000 "
Greffes	500,000 "
Hypothèques	1,680,000 "
Successions	6,400,000 "
Droits de mutation sur les successions en ligne directe	1,500,000 "
Droits dus par les époux survivants	200,000 "
Timbres	2,850,000 "
Naturalisations	5,000 "
Amendes en matières d'impôts	140,000 "
— de condamnation en matières diverses	120,000 "
A REPORTER.	
	91,408,650 "

recettes de l'exercice 1853, au 1^{er} septembre 1854.

DROITS CONSTATÉS et RECETTES PROBABLES	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			LISTE I RECOURIR	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés et les recettes probables		Observations.
	EN 1853	EN 1854 (au 31 août)	TOTAL		FAUCUN 1 ^{er} ÉVALUATIONS	FAUCUN des DROITS CONSTATÉS et des RECETTES PROBABLES	
18,339,749 95	17,561 206 20	754,863 63	18,320,071 83	59,678 12	" 05	"	
9,449,699 26	8,676,974 21	561,701 01	9,258,675 22	210 424 04		99,099 26	
3,490,519 72	5,171,601 54	270,421 45	3,412 022 79	48,496 95		155 519 72	
250,000 "	229,501 53	500 09	229,810 42	189 58		22,100 "	
937,015 23	875,265 41	44,905 09	920,170 50	16,872 75		37,045 23	
167,171 25	138,265 20	7,574 27	165,659 47	1,551 78	152,828 75		
12,807,938 45	12,807,938 45	"	12,807,938 45	"	192 061 55	"	
4,444,486 95	4,450,686 95	4,800 "	4,444,486 95	"	"	94,486 95	
2,524,702 05	2,524,410 28	291 77	2,524,702 05	"	"	224,702 05	
250,033 36	250,033 36	"	250,033 36	"	50,966 64	"	
4,154,184 95	4,065,926 25	88,258 70	4,154,184 95	"	845 815 05	"	
6,516,859 98	6,516,859 98	"	6,516,859 98	"	185,160 02	"	
5,656,100 56	5,656,100 56	"	5,656,100 56	"		156,100 56	
4,445 51	4,436 06	7 25	4,445 51	"	556 69	"	
867 25	867 25	"	867 25	"	152 75	"	
178,787 72	178,787 72	"	178,787 72	"	"	28,787 72	
296,605 25	175,873 55	122,729 90	296,605 25	"	"	71,605 25	
58,249 60	58,249 60	"	58 249 60	"	"	8,249 60	
11,562,569 94	11,562,560 "	269 54	11 562,569 94	"		1,062 569 94	
278,127 08	278,118 17	8 91	278,127 08	"	21,872 92	"	
2,064,555 17	2,064,555 17	"	2,064,555 17	"		584 555 17	
6,655,894 52	6,622,900 72	12,993 60	6,655,894 52	"	"	255,894 52	
1,565,599 76	1 565,515 71	84 05	1,565,599 76	"		65,599 76	
160,501 20	160,285 21	15 99	160,501 20	"	59,698 80	"	
5,141,676 37	5,151,752 47	6,923 90	5,141,676 37	"		291,676 37	
5,500 "	5,500 "	"	5,500 "	"	"	500 "	
146,598 54	146,191 45	406 89	146,598 54	"	"	6,598 54	
156,430 92	156,430 92	"	156,430 92	"	"	16,430 92	
92,990,871 76	90,707,171 12	1,876,507 44	92,673,678 56	517 193 20	1,447,095 22	2,050,514 98	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT.	91,498,650 "
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux	2,800,000 "
Routes appartenant à l'État	1,500,000 "
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes.	3,400,000 "
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	200,000 "
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemin de fer	17,200,000 "
Télégraphe électrique.	175,000 "
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales).	825,000 "
Forêts	1,020,000 "
Dépendances du chemin de fer	80,000 "
Établissements et services régis par l'État.	285,000 "
Produits divers et accidentels	240,000 "
Revenus des domaines.	270,000 "
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	110,000 "
— de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	568,000 "
— des actes des commissariats maritimes	40,000 "
— des droits de chancellerie	25,000 "
— — de pilotage et de fanal.	590,000 "
— de la fabrication des monnaies de cuivre	140,000 "
— de la retenue de 1 p. $\frac{1}{100}$ sur les traitements et remises	220,000 "
A REPORTER.	121,186,650 "

recettes de l'exercice 1855, au 1^{er} septembre 1854.

DROITS CONSTATÉS et RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURIR.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés et les recettes probables.		Observations.
	EN 1855.	EN 1854 (au 31 août).	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS et des recettes probables.	
92,990,871 76	90,797,171 12	1,876,507 44	92,673,678 56	317,195 20	1,447,095 22	9,959,514 98	
2,922,255 22	2,918,526 85	3,728 57	2,922,255 22	"	"	122,255 22	
1,757,285 09	1,755,441 05	2,842 06	1,757,285 09	"	"	257,285 09	
5,778,242 40	5,556,276 70	258,852 27	5,775,108 97	5,155 49	"	578,242 40	
112,875 72	112,875 72	"	112,875 72	"	87,124 28	"	
10,070,468 26	19,070,468 26	"	19,070,468 26	"	"	1,870,468 26	
272,527 69	272,527 69	"	272,527 69	"	"	97,527 69	
819,546 74	815,990 56	5,550 18	819,546 74	"	5,655 26	"	
944,284 12	925,057 09	18,547 05	944,284 12	"	75,715 88	"	
54,077 16	54,026 66	50 50	54,077 16	"	25,922 84	"	
195,765 50	125,595 39	72,168 11	195,765 50	"	89,256 50	"	
508,585 18	505,617 10	2,766 08	508,585 18	"	"	268,585 18	
267,558 52	261,551 07	5,807 25	267,558 52	"	2,661 68	"	
99,124 51	99,124 51	"	99,124 51	"	19,875 69	"	
618,020 48	618,020 48	"	618,020 48	"	"	50,020 48	
48,086 82	48,086 82	"	48,086 82	"	"	8,086 82	
45,854 54	29,080 98	14,755 56	45,854 54	"	"	18,854 54	
589,142 29	589,142 29	"	589,142 29	"	857 71	"	
"	"	"	"	"	140,000 "	"	
290,282 71	(a) 270,957 80	19,324 91	290,282 71	"	"	70,282 71	
125,562,008 57	122,785,205 92	2,258,477 76	125,041,681 68	520,326 60	1,885,141 06	6,060,409 45	

	En 1855.	En 1854.	TOTAL.
a) Administration des contributions directes fr.	67,151 56	875 55	70,027 09
— de l'enregistrement	15,865 45	1,150 76	15,996 21
— du trésor public	187,940 79	17,508 62	205,219 41
	Fr. 270,957 80	19,524 91	290,282 71

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
Report.	121,186,650 "
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc.	1,000 "
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	100,000 "
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficit des comptables	100,000 "
Recouvrement d'avances faites par les divers Départements	600,000 "
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice, aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	(a) 1,575,000 "
Recettes accidentelles	250,000 "
Abonnement des provinces, pour réparations d'entretien dans les prisons	25,600 "
Chemin de fer rhénan. — Dividendes de 1853	125,000 "
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	15,000 "
TOTAL. fr.	125,774,250 "
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.	
Produits des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 5 février 1845	1,000,000 "
Produit de la négociation de titres de la Dette publique à 2½ p. % (ressources provenant de l'exercice clos de 1845).	460,156 41
— — — — — à 4½ p. % appartenant au Trésor	12,590 62
Fonds d'amortissement des emprunts à 5 p. % de 1840 et 1842, attribués au Trésor par la loi du 14 juin 1855, <i>Moniteur</i> n° 166	5,985,776 27
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices réalisés par la Banque nationale	155,564 45
RECETTE A L'EXERCICE 1855 :	
1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer, au 31 décembre 1852, sur l'exercice 1852, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de l'art. 51 de la loi sur la comptabilité de l'État, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 24,759,798 98 et à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 20,828,074 45 et reportée, dans les mêmes conditions, à l'exercice 1854	3,051,724 55
2° Du produit à titre de dépenses périmées de l'exercice 1848, conformément au compte d'apurement de cet exercice	77,954 52
	11,630,546 80
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. fr.	125,774,250 "
	155,404,596 80

a) L'évaluation était primitivement de 825,000 francs; elle a été augmentée de 550,000 francs, par la loi du 25 juin 1853, *Moniteur* n° 170.

DROITS CONSTATÉS et RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURIR.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés et les recettes probables.		Observations.
	EN 1853.	EN 1854 (au 31 août).	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS et des recettes probables.	
125,562,008 37	122,785,205 92	2,258,477 76	125,041,681 68	520,526 69	1,885,141 06	6,000,499 43	
5,251 40	5,251 40	"	5,251 40	"	"	2,251 40	
116,500 10	109,757 60	5,507 25	115,264 85	1,055 25	"	16,500 10	
10,555 74	10,409 76	125 98	10,555 74	"	89,466 26	"	
477,290 44	455,679 55	21,610 89	477,290 44	"	122,700 56	"	
1,490,000 "	997,084 15	254,163 67	1,251,247 82	258,752 18	"	115,000 "	
549,055 21	549,055 21	"	549,055 21	"	"	99,055 21	
21,808 "	12,724 "	6,584 "	19,508 "	2,500 "	1,792 "	"	
75,600 "	"	75,600 "	75,600 "	"	49,400 "	"	
4,090 42	"	"	"	4,090 42	8,909 58	"	
127,909,917 68	124,721,145 59	2,602,067 55	127,523,213 14	586,704 54	2,157,418 46	6,295,086 14	
955,550 40	934,770 77	579 72	955,550 40	"	64,649 51	"	
460,156 41	458,052 74	11,125 67	460,156 41	"	"	"	
12,590 62	12,590 62	"	12,590 62	"	"	"	
5,985,776 27	5,985,776 27	"	5,985,776 27	"	"	"	
155,564 45	"	155,564 45	155,564 45	"	"	"	
5,951,724 53	5,951,724 53	"	5,951,724 53	"	"	"	
77,934 52	77,934 52	"	77,934 52	"	"	"	
11,565,697 29	11,598,629 45	167,067 84	11,565,697 29	"	64,649 51	"	
127,909,917 68	124,721,145 59	2,602,067 55	127,523,213 14	586,704 54	2,157,418 46	6,295,086 14	
159,475,614 97	156,119,775 04	2,769,135 30	158,888,910 45	586,704 54	2,222,067 97	6,295,086 14	
					4,071,018 17		

(14)

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES

DE L'EXERCICE 1853,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1854.

ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR			RESTANT DISPONIBLE.
		EN 1835.	EN 1834.	TOTAL.	
DÉPENSES ARRIÉRÉES DES (ARTICLE 30 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ ,					
Sommes transférées					
Département des Travaux publics	15,181 »	»	9,121 17	9,121 17	6,059 85
Sommes transférées					
Département de la Justice	42,101 60	»	25,581 25	25,581 25	18,520 35
— des Affaires Étrangères	11,126 »	»	11,126 »	11,126 »	»
— de l'Intérieur	25,684 44	»	2,684 44	2,684 44	23,000 »
— des Travaux publics	80,855 57	»	54,921 08	54,921 08	25,932 49
	159,765 61	»	92,512 77	92,512 77	67,452 84
Sommes transférées					
Département de la Justice	56,950 99	»	27,167 »	27,167 »	9,785 90
— des Affaires Étrangères	19,124 »	»	14,644 »	14,644 »	4,480 »
— des Travaux publics	515,705 26	»	271,604 »	271,604 »	242,151 26
— de la Guerre.	1,878,352 39	492,758 19	767,622 50	1,260,580 69	617,951 70
	2,448,202 64	492,758 19	1,081,097 50	1,573,855 69	874,346 95
BUDGET DE					
Dette publique	57,572,151 84	54,689,547 20	2,259,247 14	56,948,794 34	625,357 50
A REPORTER.	57,572,151 84	54,689,547 20	2,259,247 14	56,948,794 34	625,357 50

de l'exercice 1855, au 1^{er} septembre 1854.

OBSERVATIONS.

EXERCICES 1850, 1851 ET 1852.

ET 205 DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 15 NOVEMBRE 1849.)

de l'exercice 1850.

Transfert approuvé par la Cour des Comptes, le 13 décembre 1853.

de l'exercice 1851.

Transfert approuvé par la Cour des Comptes, le 15 novembre 1853.

—	—	le 28 décembre 1853.
—	—	les 6 décembre 1853 et 16 mai 1854.
—	—	le 13 décembre 1853.

de l'exercice 1852.

Transfert approuvé par la Cour des Comptes le 15 novembre 1853.

—	—	le 28 octobre 1853.
—	—	le 10 janvier 1854.
—	—	les 15 novembre 1853 et 8 août 1854.

L'EXERCICE 1855.

Le Budget de la Dette Publique a été fixé, par la loi du 10 avril 1852, <i>Moniteur</i> du 17, n° 108, à fr.	38,140,519 09
1 ^o Par l'art. 8 de la loi du 1 ^{er} décembre 1852, <i>Moniteur</i> du 2, n° 337, sur la conversion en un fonds 4 1/2 p. % des emprunts à 5 p. % contractés en 1840, 1842 et 1848, il a été ouvert un crédit pour frais de confection et d'émission des nouveaux titres de	150,000 "
2 ^o Par l'art. 3 de la loi du 16 juin 1853, <i>Moniteur</i> du 21, n° 172, le crédit de 150,000 francs a été porté à 160,000 ; l'art. 3 porte aussi que ce crédit formera l'art. 26 2 ^o du Budget de la Dette Publique de l'exercice 1853; ci	10,000 "
	38,300,519 09

A DÉDUIRE :

La loi du 16 juin 1853, <i>Moniteur</i> du 21, n° 172, régularise divers crédits au Budget de la Dette Publique de l'exercice 1853, par suite de la conversion des emprunts à 5 p. % de 1840, 1842 et 1848. D'après les articles 9, 10, 11, 12, 17 et 18, les crédits portés au Budget pour les semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1853, s'élèvent ensemble à la somme de	9,365,539 50
Par l'art. 1 ^{er} de ladite loi du 16 juin, ces crédits, pour le semestre au 1 ^{er} mai 1853, sont réduits à	4,682,769 75
Par l'art. 2 de la même loi, il a été ouvert des crédits, pour le semestre au 1 ^{er} novembre 1853, s'élevant à	5,637,152 25
	3,934,382 50

Reste à annuler	Fr. 728,387 25	728,387 25
---------------------------	----------------	------------

	Fr. 37,572,131 84	
--	-------------------	--

Suite de l'état de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR			RESTANT DISPONIBLE.
		EN 1853.	EN 1854.	TOTAL.	
REPORT.	57,572,151 84	34,689,547 20	2,259,247 14	36,948,794 34	623,557 50
DOTATIONS. Liste civile	2,751,522 75	2,751,522 75	"	2,751,522 75	"
— Dotation annuelle du Princerojal.	255,888 84	255,888 84	"	255,888 84	"
— Frais de premier ameublement du palais de la rue Ducale	250,000 "	"	"	"	250,000 "
— Sénat	40,000 "	51,500 "	8,500 "	40,000 "	"
— Chambre des Représentants . .	461,000 "	455,275 07	11,599 35	446,875 32	14,126 68
— Cour des Comptes	149,100 "	140,615 08	6,784 02	147,400 "	1,700 "
Département de la Justice.	12,452,258 40	9,112,505 62	2,156,776 84	11,269,282 46	1,182,976 94
— des Affaires Étrangères	2,518,545 01	1,050,522 32	231,198 67	2,181,520 99	137,024 02
A REPORTER.	56,228,246 84	49,364,776 08	4,674,098 02	54,038,874 10	2,052,340 12

dépenses de l'exercice 1853, au 1^{er} septembre 1854.

OBSERVATIONS.

1 ^o Par le § 1 ^{er} des dispositions transitoires de la loi du 23 mars 1853, <i>Moniteur</i> du 25, n° 84, relative à la dotation de l'héritier présomptif du Roi, il a été ouvert un crédit de fr. 145,555 55, formant la part afférente à l'exercice 1853 de la dotation annuelle du Prince royal; ci	145,555 55
2 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 14 juin 1853, <i>Moniteur</i> du 15, n° 166, la disposition suivante est ajoutée à l'art. 1 ^{er} de la loi du 23 mars précité : « à dater du mariage de l'héritier présomptif du Roi, cette dotation annuelle (200,000 francs) sera portée à 500,000 francs, » ce qui fait fr. 108,333 29; cette somme est ajoutée à l'art. 1 ^{er} de du Budget des Dotations de l'exercice 1853, conformément à l'art. 4 de ladite loi du 14 juin; ci	108,333 29
Fr.	253,888 84

Par l'art. 3 de la loi du 14 juin 1853, *Moniteur* du 15, n° 166, il a été ouvert au Budget des Dotations de l'exercice 1853, pour en former l'art. 1^{er}, un crédit de 250,000 francs, pour couvrir les frais de premier ameublement du Palais de la rue Ducale, à Bruxelles.

Le Budget du Département de la Justice a été fixé, par la loi du 18 décembre 1852, <i>Moniteur</i> du 23, n° 358, à . . . fr.	11,729,213 89
1 ^o Par l'art. 2 de la loi du 15 juin 1853, <i>Moniteur</i> du 17, n° 168, le Budget a été augmenté, pour imputation des dépenses concernant les exercices 1851 et antérieurs, jusqu'à concurrence d'une somme de 93,000 francs, laquelle sera répartie, sous un chapitre XIII nouveau, conformément au détail contenu dans ladite loi; ci	93,000 »
2 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 25 juin 1853, <i>Moniteur</i> du 28, n° 179, il a été ouvert un crédit supplémentaire de 550,000 francs à titre d'avance pour l'exercice courant et à ajouter à l'art. 49 du chapitre X. L'art. 2 porte : « ce crédit sera affecté à la fabrication, dans les prisons, de toiles pour l'exportation; » ci	550,000 »
3 ^o Par l'art. unique de la loi du 30 décembre 1853, <i>Moniteur</i> du 31, n° 365, le Budget a été augmenté pour traitement du personnel des cours d'appel, chapitre II, art. 8, de	4,700 »
4 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 23 mai 1854, <i>Moniteur</i> du 30, n° 151, le Budget a été augmenté de	55,344 51
Fr.	12,432,258 40

Le Budget des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 31 décembre 1852, <i>Moniteur</i> du 4 janvier 1853, n° 4, à . . fr.	2,161,878 34
1 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 10 mars 1853, <i>Moniteur</i> du 12, n° 71, le Budget a été augmenté d'une somme de fr. 61,666 67, destinée à couvrir les frais d'établissement d'une légation belge en Russie; ci	61,666 67
2 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 14 mars 1853, <i>Moniteur</i> du 15, n° 74, il a été accordé un crédit de 95,000 francs pour les réparations et l'armement, pendant six mois, du <i>liick Duc de Brabant</i> ; l'art. 2 porte : « ce crédit sera réparti sur les articles 41, 42 et 47 du chapitre VIII du Budget de l'exercice 1853; » ci	95,000 »
Fr.	2,318,545 01

Suite de l'état de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR			RESTANT DISPONIBLE.
		EN 1853.	EN 1854.	TOTAL.	
Report.	56,228,240 84	49,504,770 68	4,674,096 02	54,058,082 70	2,189,364 14
Département de l'Intérieur -	7,107,515 54	6,545,559 27	608,759 51	6,952,318 78	245,196 76
— des Travaux publics	18,751,498 90	15,594,707 57	4,015,567 58	17,410,075 15	1,341,423 75
— de la Guerre	55,981,521 54	51,062,515 50	2,582,805 45	54,045,516 75	1,956,204 59
A REPORTER.	118,158,782 02	100,765,556 82	11,681,056 56	112,446,593 58	5,712,189 24

dépenses de l'exercice 1853, au 1^{er} septembre 1854.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 3 janvier 1853, <i>Moniteur</i> du 9, n° 9, à	fr. 6,678,021 39
1 ^o Par l'art. 12 de la loi du 29 décembre 1851, <i>Moniteur</i> du 22, n° 356, il a été alloué 1,600,000 francs, à rattacher aux Budgets de 1852, 1853 et 1854, répartis comme suit : 1 ^o subsides pour travaux d'hygiène publique, 600,000 francs; 2 ^o subsides pour construction et ameublement d'écoles, 1,000,000 de francs. — Conformément à la dépêche de la Cour des Comptes, en date du 11 mars 1853, 2 ^e division, n° 66638, et à celle du Département de l'Intérieur, en date du 13 janvier 1853, n° 5823, la somme rattachée au Budget de l'exercice 1852, concernant ces deux crédits, s'élevait à fr. 198,753 65 c; celle à rattacher au Budget de l'exercice 1853 s'élève à fr. 240,795 97 c, ensuite de la dépêche de la Cour des Comptes, en date du 25 avril 1854, 2 ^e d ^{ss} , n° 77420, et celle du Département de l'Intérieur, en date du 31 janvier 1854, 7 ^e d ^{ss} , n° 5823; ci	240,795 97
2 ^o Par l'article unique de la loi du 14 mars 1853, <i>Moniteur</i> du 16, n° 75, il a été ouvert un crédit pour le paiement du prix d'achat d'un tableau destiné au Musée royal de peinture et de sculpture (ce crédit formera l'art. 123 du chapitre XXIII du Budget), de	29,246 »
3 ^o Par l'article unique de la loi du 25 mars 1853, <i>Moniteur</i> du 26, n° 85, il a été ouvert un crédit, pour payer la part incombant à l'État dans les frais de confection de la sixième table générale des actes de l'acte civil (ce crédit formera l'art. 124), de	84,500 »
4 ^o Par l'art. 2 de la loi du 21 juin 1853, <i>Moniteur</i> du 23, n° 74, le Budget des dépenses du Ministère de l'Intérieur pour 1853, est augmenté d'une somme de fr. 164,952 18 c, à répartir sur les art. 125, 126 et 127 du chapitre XXIV; ci	164,952 18
	Fr. 7,197,515 54

Le Budget du Département des Travaux publics a été fixé par la loi du 24 mars 1853, <i>Moniteur</i> du 27, n° 86, à	16,470,903 85
1 ^o Par l'art. 3 de la loi du 23 mars 1853, <i>Moniteur</i> du 25, n° 84, relative à la dotation de l'héritier présomptif du Roi, il a été ouvert un crédit pour couvrir, jusqu'à due concurrence, les frais de restauration et de grosses réparations des palais de la rue Ducale, à Bruxelles, et de Tervueren, de	100,000 »
2 ^o Par l'art. unique de la loi du 24 juin 1853, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} juillet, n° 182, le crédit de 36,300 francs, formant l'art. 39 du Budget, a été majoré d'une somme de	100,000 »
3 ^o Par l'art. 1 ^o de la loi du 10 mars 1854, <i>Moniteur</i> du 15, n° 74, il a été ouvert des crédits supplémentaires destinés à couvrir les insuffisances que présentent certaines allocations pour l'exercice 1852. Ensuite de l'art. 2, ils seront couverts au moyen de bons du Trésor.	567,468 66
4 ^o Par l'art. 1 ^o de la loi du 21 mai 1854, <i>Moniteur</i> du 23, n° 143, il a été ouvert des crédits supplémentaires à concurrence de fr. 1,613,126 39 c, destinés à couvrir les insuffisances que présentent certaines allocations du Budget des dépenses de l'exercice 1853; ci	1,613,126 39
	Fr. 18,851,498 90

A DÉDUIRE :

Par l'art. 2 de la loi du 21 mai 1854, <i>Moniteur</i> du 23, n° 143, la loi du 24 juin 1853, <i>Moniteur</i> n° 182, qui ouvre un crédit de 100,000 francs, a été rapportée.	100,000 »
	Fr. 18,751,498 90

Le Budget du Département de la Guerre a été fixé, par la loi du 9 juin 1853, <i>Moniteur</i> du 12, n° 163 à	fr. 32,100,000 »
1 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 31 mai 1853, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} juin, n° 152, une somme de 274,000 francs est transférée du Budget du Département de la Guerre, pour l'exercice 1852, à l'art. 21, <i>matériel du génie</i> , du Budget dudit Département pour l'exercice 1853, de	274,000 »
2 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 9 juin 1853, <i>Moniteur</i> du 12, n° 163, il a été ouvert un crédit applicable au paiement de créances qui se rapportent à des exercices clos, qui restaient à liquider et qui sont détaillées dans le tableau annexé à ladite loi, de	16,021 34
3 ^o Par l'art. 2 de la loi du 11 juin 1853, <i>Moniteur</i> du 14, n° 165, il a été ouvert un crédit extraordinaire, pour continuer les travaux de démolition des forteresses condamnées, ainsi que pour d'autres travaux et dépenses se rapportant principalement au matériel de l'artillerie et du génie, de	3,500,600 »
	Fr. 35,981,521 34

Suite de l'état de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR			RESTANT DISPONIBLE.
		EN 1853.	EN 1854.	TOTAL.	
REPORT.	118,158,782 62	100,765,556 82	11,681,056 56	112,446,595 38	5,712,189 24
Département des Finances	10,870,910 46	3,097,517 67	4,469,530 18	7,566,853 85	3,310,056 61 (a)
Remboursements, Restitutions et Non-Valeurs.	2,512,000 "	302,085 80	603,661 32	907,745 21	1,604,254 70 (b)
TOTAUX.	131,547,693 08	104,164,958 38	16,756,254 06	120,921,192 44	10,626,500 64

RÉCAPITULATION.

Dépenses arriérées de l'exercice 1850	15,181 "	"	9,121 17	9,121 17	6,059 85
— — — 1851	159,765 61	"	92,512 77	92,512 77	67,452 84
— — — 1852	2,448,202 64	492,758 19	1,081,097 50	1,573,855 69	874,346 95
Budgets. Exercices 1853	131,547,693 08	104,164,958 38	16,756,254 06	120,921,192 44	10,626,500 64
TOTAL GÉNÉRAL.	154,170,842 55	104,657,716 57	17,938,765 50	122,590,482 07	11,574,560 20

dépenses de l'exercice 1853, au 1^{er} septembre 1854.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département des Finances a été fixé, par la loi du 12 avril 1852, <i>Moniteur</i> du 17, n° 108, à.	10,823,310 »
1 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 23 mars 1853, <i>Moniteur</i> du 25, n° 84, il a été ouvert un crédit supplémentaire, à répartir sur les articles 5 et 6 du chapitre 1 ^{er} , de.	11,000 »
2 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 22 mai 1854, <i>Moniteur</i> du 24, n° 144, il a été ouvert un crédit supplémentaire de.	42,600 46
	Fr. 10,876,910 46

Le Budget des Remboursements et Non-Valeurs a été fixé, par la loi du 10 avril 1852, <i>Moniteur</i> du 17, n° 108, à.	2,018,000 »
1 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 14 mars 1854, <i>Moniteur</i> du 15, n° 74, il a été mis un crédit à la disposition du Département de l'Intérieur pour suppléer à l'insuffisance des fonds de non-valeurs de l'exercice 1853. L'art 2 porte : « ce crédit sera ajouté à l'art. 1 ^{er} du Budget des Non-Valeurs de l'exercice 1853. » Ci.	374,000 »
2 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 6 avril 1854, <i>Moniteur</i> du 9, n° 98, il a été mis à la disposition du Département des Finances, pour suppléer à l'insuffisance des fonds de non-valeurs de l'exercice 1853, un crédit de.	120,000 »
	Fr. 2,512,000 »

a et b) Sur ces sommes disponibles, doivent être imputées les dépenses faites par les administrations des contributions directes et accises, et de l'enregistrement et des domaines, qui sont encore à soumettre à la régularisation de la Cour des Comptes.

(24)

(25)

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES

DE L'EXERCICE 1854,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1854.

ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.	
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	18,359,730 "
Personnel	9,460,000 "
Patentes	5,408,000 "
Redevances sur les mines	254,100 "
Droit de débit des boissons alcooliques	900,000 "
— des tabacs	170,000 "
Douanes	13,125,000 "
Sel	4,500,000 "
Vins étrangers	2,500,000 "
Eau-de-vie étrangère	270,000 "
— indigène	5,000,000 "
ACCISES	6,600,000 "
Bières et vinaigres	5,500,000 "
Sucres	7,000 "
Glucoses et autres sucres non cristallisables	5,000 "
Timbres sur les quittances	1,000 "
— sur les permis de circulation	100,000 "
Droits de marque des matières d'or et d'argent	225,000 "
— de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	50,000 "
Recettes extraordinaires et accidentelles	50,000 "
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement	10,500,000 "
Greffe	275,000 "
Hypothèques	1,800,000 "
Successions	6,400,000 "
Droits de mutation sur les successions en ligne directe	1,500,000 "
Droits dus par les époux survivants	200,000 "
Timbres	3,000,000 "
Naturalisations	5,000 "
Amendes en matières d'impôts	140,000 "
— de condamnation en matières diverses	120,000 "
A REPORTER	92,104,950 "

recettes de l'exercice 1854, au 1^{er} septembre 1854.

RECETTES PROBABILES.	RECouvreMENTS effectués en 1854 (au 31 août).	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} septembre 1854.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABILES sur les évaluations.	
18,886,202 07	10,918,010 70	7,968,275 31	"	520,542 07	
9,460,000 "	5,605,471 60	3,760,528 40	"	"	
3,500,000 "	2,027,550 75	1,472,640 25	"	2,000 "	
551,500 "	59,588 05	291,911 95	"	97,400 "	
904,000 "	608,647 68	295,352 32	"	4,000 "	
163,000 "	114,240 60	48,750 31	7,000 "	"	
11,700,000 "	7,354,257 55	4,345,742 45	1,425,000 "	"	
4,600,000 "	3,064,020 42	1,535,979 58	"	100,000 "	
2,200,000 "	1,447,437 58	752,562 62	100,000 "	"	
180,000 "	118,052 04	61,967 06	90,000 "	"	
4,300,000 "	2,740,274 40	1,550,725 51	700,000 "	"	
6,000,000 "	4,196,015 22	1,803,986 78	600,000 "	"	
3,500,000 "	2,366,320 97	1,133,679 03	"	"	
5,500 "	677 10	2,822 00	3,500 "	"	
12,000 "	9,219 70	2,780 21	"	7,000 "	
1,000 "	460 08	539 92	"	"	
160,000 "	117,979 82	42,020 18	"	"	
300,000 "	111,766 16	188,233 84	"	75,000 "	
30,000 "	7,534 99	22,465 01	"	"	
10,900,000 "	7,402,829 57	3,497,170 43	"	400,000 "	
280,000 "	105,195 19	86,804 81	"	5,000 "	
1,810,000 "	1,253,009 52	556,990 48	"	10,000 "	
6,450,000 "	4,162,464 12	2,287,535 88	"	50,000 "	
1,500,000 "	798,562 05	501,437 97	"	"	
150,000 "	90,665 28	59,336 72	50,000 "	"	
5,000,000 "	2,102,456 17	897,543 83	"	"	
8,000 "	7,000 "	1,000 "	"	5,000 "	
160,000 "	106,056 05	53,963 95	"	20,000 "	
100,000 "	67,490 74	32,509 26	20,000 "	"	
90,409,202 07	57,168,055 11	33,241,256 96	2,005,500 "	1,299,042 07	

Suite de l'état de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT.	92,104,850 .
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux	5,000,000 .
Routes appartenant à l'État	1,650,000 .
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes.	5,540,000 .
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	200,000 .
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemin de fer	18,000,000 .
Télégraphe électrique	175,000 .
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales).	825,000 .
Forêts.	900,000 .
Dépendances du chemin de fer	80,000 .
Établissements et services régis par l'État.	285,000 .
Produits divers et accidentels	500,000 .
Revenus des domaines.	200,000 .
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets).	110,000 .
— de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	508,000 .
— des actes des commissariats maritimes.	50,000 .
— des droits de chancellerie.	50,000 .
— des droits de pilotage et de fanal	500,000 .
— de la fabrication des monnaies de cuivre	140,000 .
— de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises	220,000 .
A REPORTER.	122,907,850 .

recettes de l'exercice 1854, au 1^{er} septembre 1854.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués en 1854 (au 31 août).	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} septembre 1854.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
90,409,292 07	57,168,035 11	33,241,256 96	2,995,500 "	1,299,942 07	
5,200,000 "	2,100,552 95	1,099,467 07		200,000 "	
1,000,000 "	1,070,826 78	529,175 22	50,000 "	"	
5,000,000 "	2,400,052 08	1,589,967 02	"	450,000 "	
112,000 "	65,208 20	46,791 80	88,000 "	"	
91,640,000 "	14,159,859 20	7,500,540 80	"	3,640,000 "	
247,000 "	175,180 17	71,819 85	"	72,000 "	
610,000 "	451,711 65	178,288 55	215,000 "	"	
1,000,000 "	519,160 90	480,859 10	"	100,000 "	
65,000 "	46,075 15	18,924 87	15,000 "	"	
260,000 "	134,158 22	125,841 78	25,000 "	"	
520,000 "	218,260 95	101,759 07	"	20,000 "	
250,000 "	105,741 92	84,258 08	"	50,000 "	
170,000 "	122,165 67	47,834 55	"	60,000 "	
650,000 "	502,014 99	147,985 01	"	82,000 "	
50,000 "	55,849 74	14,150 26	"	"	
55,000 "	17,778 90	15,221 01	"	5,000 "	
590,000 "	599,273 56	190,726 64	"	"	
(a) "	"	"	140,000 "	"	
200,000 "	(b) 151,551 99	158,648 01	"	70,000 "	
125,486,292 07	79,865,018 86	45,625,273 21	5,528,500 "	6,046,042 07	

a) Vu la hauteur du prix du cuivre, il est probable qu'aucune fabrication n'aura lieu en 1854.

b) Administration des contributions directes . . . fr. 47,126 35
de l'enregistrement . . . 9,838 76
du Trésor public. . . 94,366 88

Fc. 451,551 99

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT.	122,967,850 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DODANES ET ACCISES, ETC.	
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions directes, etc.	1,000 »
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	100,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes. — Déicits des comptables.	50,000 »
Recouvrements d'avances faites par les divers Départements	450,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	(a 1,330,000 »
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	35,000 »
Recettes accidentelles	250,000 »
Abonnement des provinces pour réparation d'entretien dans les prisons	20,300 »
Chemin de fer rhénan. — Dividendes de 1854	125,000 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	15,000 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices réalisés par la Banque nationale	160,000 »
TOTAL.	125,502,150 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.	
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845	1,000,000 »
Produit de la négociation des titres de la Dette publique à 2½ p. %, appartenant au trésor	314,000 »
Produit de la négociation des titres de la Dette publique à 4½ p. %, appartenant au trésor	41,500 »
Produit de la négociation d'un capital de 26,964,600 francs en dette à 4½ p. %, autorisée par la loi du 14 juin 1855 ; SAVOIR :	
Réalisation du capital au prix de 90 p. %, ci fr. 24,268,140 »	
Semestre d'intérêts échû le 1 ^{er} mai 1855, sur la somme de 11,264,456 francs formant le capital des obligations à 5 p. % remboursées par le trésor en vertu de la loi du 1 ^{er} décembre 1852, qui a décrété la conversion des emprunts contractés en 1840, 1842 et 1848.	281,610 90
Année d'intérêts sur le capital précité de 26,964,600 francs à 4½ p. %, les titres de cette dette ayant été créés avec jouissance du 1 ^{er} mai 1855, tandis que la négociation n'en a eu lieu qu'avec jouissance du 1 ^{er} mai 1854	1,213,407 »
	25,763,157 90
Partie du produit transférée en recette au compte particulier de la trésorerie pour couvrir ses avances du chef des objets suivants :	
1 ^o Remboursement du capital des titres non soumis à la conversion décrétée par la loi du 1 ^{er} décembre 1852. fr. 11,264,456 »	
2 ^o Prorata d'intérêts au 25 décembre 1852, date du remboursement	82,917 70
3 ^o Remboursement des fractions non échangeables des titres à 5 p. % soumis à la conversion	700,140 »
	12,047,493 70
Reste net à porter en recette au présent compte du Budget	13,715,664 20
RECETTE A L'EXERCICE 1854 :	
Des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer, au 31 décembre 1855, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de l'article 51 de la loi sur la comptabilité de l'État.	20,823,074 45
	35,899,238 65
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS.	125,502,150 »
	161,401,388 65

recettes de l'exercice 1854, au 1^{er} septembre 1854.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués en 1854 (au 31 août).	RESTE à recouvrer au 1 ^{er} septembre 1854.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
125,486,292 07	79,865,018 86	45,625,273 21	5,528,500 "	6,046,942 07	a) Cette évaluation, qui était primitivement de 850,000 fr., a été augmentée de 500,000 fr. par la loi du 23 mai 1854, <i>Moniteur</i> n° 150.
1,000 "	968 31	31 60	"	"	
121,500 "	71,877 99	49,622 01	"	21,500 "	
35,000 "	21,663 67	13,336 33	15,000 "	"	
510,000 "	385,598 27	124,401 73	"	60,000 "	
1,530,000 "	448,151 14	881,848 86	"	"	
35,000 "	"	35,000 "	"	"	
150,000 "	99,359 35	50,640 45	100,000 "	"	
20,500 "	7,500 "	12,800 "	"	"	
125,000 "	"	125,000 "	"	"	
15,000 "	"	15,000 "	"	"	
160,000 "	"	160,000 "	"	"	
127,087,092 07	80,898,137 79	47,088,954 28	5,645,500 "	6,128,442 07	
1,000,000 "	255,121 55	746,878 47	"	"	
314,000 "	114,455 46	199,544 54	"	"	
41,500 "	"	41,500 "	"	"	
13,715,664 20	7,885,364 50	5,850,299 90	"	"	
20,828,074 45	20,828,074 45	"	"	"	
55,809,238 65	20,081,015 74	6,818,222 91	"	"	
127,087,092 07	80,898,157 79	47,088,954 28	5,645,500 "	6,128,442 07	
165,886,330 72	109,979,153 53	55,907,177 19	"	2,484,942 07	

(32)

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES

DE L'EXERCICE 1854,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1854.

dépenses de l'exercice 1854, au 1^{er} septembre 1854.

OBSERVATIONS.

Le Budget de la Dette publique a été fixé, par la loi du 8 juin 1853, *Moniteur* du 10, n° 161, à fr. 36,182,680 60

La loi du 22 mai 1854, *Moniteur* du 24, n° 144, régularise divers crédits au Budget de la Dette publique de l'exercice 1854, relatifs à la nouvelle dette de 4 1/2 p. 0/0 et à la dette flottante. — L'article unique porte : les crédits alloués par les articles 15, 16 et 18 du Budget sont annulés et remplacés par les crédits suivants :

ART. 15. A. Intérêts à 4 1/2 p. 0/0 sur un capital de 157,615,300 francs, montant des obligations émises en vertu des lois du 1^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1853. (Semestres au 1^{er} mai et au 1^{er} novembre 1854) 7,092,688 50
B. Dotation de l'amortissement de cette dette à 1 1/2 p. 0/0 du capital. (Mêmes semestres) . . . 788,076 50

Fr. 7,880,765 »

ART. 16. Frais de la même dette 28,000 »

ART. 18. Intérêts et frais présumés de la dette flottante 450,000 »

Fr. 8,358,765 »

Les crédits alloués au Budget s'élevaient, art. 15, à fr. 7,131,582 80 et, art. 16, à 28,000 francs, et, art. 18, à 880,000 francs; ci. 8,036,582 80

Différence à ajouter au Budget. fr. 322,182 20

(Le crédit de 450,000 francs pourra être augmenté jusqu'à concurrence de 1,050,000 francs, dans le cas où la négociation autorisée par l'art. 3 de la loi du 14 juin 1853, serait retardée et nécessiterait cette augmentation.)

Fr. 36,504,862 80

La dotation avait été portée, au Budget arrêté par la loi du 15 avril 1853, *Moniteur* du 16, n° 106, à 200,000 »

Ensuite des dispositions de l'art. 4 de la loi du 14 juin 1853, *Moniteur* du 15, n° 166, le crédit de 200,000 francs porté à l'art. 2 dudit Budget a été augmenté de 300,000 francs, conformément à l'art. 1^{er} de la présente loi et par suite du mariage de l'héritier présomptif du trône 300,000 »

Fr. 500,000 »

Par l'art. 3 de la loi du 15 avril 1853, *Moniteur* du 16, n° 106, contenant le Budget des Dotations, il a été ouvert un crédit de 50,000 »

Conformément aux dispositions de l'art. 2 de la loi du 14 juin 1853, *Moniteur* du 15, n° 166, cette allocation a été annulée par suite du mariage de l'héritier présomptif du trône; ci. 50,000 »

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES par le TRÉSOR PUBLIC.	RESTANTS DISPONIBLES.
REPORT.	40,595,655 55	21,449,552 02	18,946,103 55
Département de la Justice	12,402,744 55	5,057,829 54	0,854,915 21
— des Affaires Étrangères.	2,520,882 67	1,505,166 02	817,716 05
— de l'Intérieur.	8,741,709 76	4,524,404 01	4,217,305 75
— des Travaux publics.	18,542,477 55	9,598,277 97	8,944,199 58
A REPORTER.	82,205,440 88	42,535,209 96	50,760,250 92

dépenses de l'exercice 1854, au 1^{er} septembre 1854.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département de la Justice a été fixé, par la loi du 15 juin 1853, <i>Moniteur</i> du 17, n° 168, à. fr.	11,796,544 55
1 ^o L'art. 2 de la loi du 21 juin 1853, <i>Moniteur</i> du 22, n° 273, porte : le Gouvernement interviendra dans les frais de construction du monument à ériger en commémoration de la Reine Louise-Marie, jusqu'à concurrence d'une somme de 450,000 francs, à répartir sur cinq exercices. — Conformément à l'art. 4 de ladite loi, le premier cinquième (90,000 fr.) est porté au Budget des dépenses du Département de la Justice pour l'exercice 1854, et formera l'art. 28 ^{bis} du chapitre VIII, ensuite de la dépêche de la Cour des Comptes en date du 26 août 1853, 2 ^{me} division, n° 71164; ci.	90,000 »
2 ^o Par l'art. 2 de la loi du 23 mai 1854, <i>Moniteur</i> du 30, n° 150, le Budget a été augmenté : 1 ^o de 40,200 francs à porter au chapitre II; 2 ^o de 66,000 francs à porter à un chapitre nouveau (XIII), pour imputation de dépenses concernant l'exercice clos de 1852 et les exercices antérieurs, ensemble.	106,200 »
3 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 23 mai 1854, <i>Moniteur</i> du 30, n° 150, il a été ouvert un crédit supplémentaire de 500,000 francs à ajouter à la somme qui est portée à l'art. 49 du chapitre X. — L'art. 2 porte : ce crédit sera affecté à la fabrication, dans les prisons, de toiles pour l'exportation; ci.	500,000 »
	<u>Fr. 12,492,744 55</u>

Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 14 mars 1854, <i>Moniteur</i> du 15, n° 75, à. fr.	7,198,041 »
1 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 20 mai 1854, <i>Moniteur</i> du 21, n° 141, le Budget a été augmenté d'une somme de.	270,283 44
2 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 22 mai 1854, <i>Moniteur</i> du 23, n° 143, le Budget a été augmenté d'une somme de fr. 88,334 34. — Cette somme formera l'art. 137, chap. XXIV; ci.	88,334 34
3 ^o Par l'art. 1 ^{er} , § 1 ^{er} de la loi du 23 mai 1854, <i>Moniteur</i> du 30, n° 150, il a été ouvert un crédit affecté à l'exécution de la convention littéraire conclue avec la France le 22 août 1852, de.	24,600 »
4 ^o Par l'art. 12 de la loi du 20 décembre 1851, <i>Moniteur</i> du 22, n° 356, il a été alloué 1,600,000 francs à rattacher aux Budgets de 1852, 1853 et 1854, répartis comme suit : 1 ^o subsides pour travaux d'hygiène publique, 600,000 francs : 2 ^o subsides pour construction et ameublement d'écoles, 1,000,000 de francs. — Conformément aux dépêches de la Cour des Comptes des 11 mars 1853 et 23 avril 1854, 2 ^{me} division, n° 66638 et 77420, et celles du Département de l'Intérieur des 13 et 31 janvier 1853 et 1854, n° 5623, la somme de fr. 198,753 05 a été portée au Budget de 1852, et celle de fr. 240,795 97 au Budget de 1853; en conséquence la somme à rattacher au Budget de l'exercice 1854, concernant ces deux crédits, s'élève à.	1,180,450 98
	<u>Fr. 8,741,769 76</u>

Le Budget du Département des Travaux publics a été fixé, par la loi du 1 ^{er} janvier 1854, <i>Moniteur</i> du 6, n° 6, à. fr.	18,111,477 35
Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 17 mai 1854, <i>Moniteur</i> du 21, n° 141, il a été ouvert des crédits extraordinaires à concurrence de 231,000 francs, pour l'acquit de diverses créances du chemin de fer de l'État. — D'après l'art. 2, ces crédits ont été rattachés au chapitre IV du Budget de l'exercice 1854; ci.	231,000 »
	<u>Fr. 18,342,477 35</u>

Suite de l'état de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES par le TRÉSOR PUBLIC.	RESTANTS DISPONIBLES.
REPORT.	82,203,419 88	42,553,209 90	39,760,259 02
Département de la Guerre	55,471,005 15	22,509,011 67	15,161,181 48
— des Finances	10,008,231 67	686,982 70	(a) 10,221,248 88
Remboursements, Restitutions et Non-Valeurs	2,048,000 "	46,212 75	(b) 2,001,787 27
TOTAUX.	150,720,774 70	65,576,517 15	65,144,457 55

dépenses de l'exercice 1854, au 1^{er} septembre 1854.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département de la Guerre a été fixé, par la loi du 30 décembre 1853, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} janvier 1854, n° 1, à fr.	33,120,093 15
1 ^{re} Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 8 mars 1854, <i>Moniteur</i> du 10, n° 69, il a été ouvert un crédit extraordinaire, destiné principalement à continuer les travaux d'achèvement et d'amélioration du matériel de l'artillerie et du génie, de	1,736,000 »
2 ^e Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 15 mai 1854, <i>Moniteur</i> du 16, n° 136, le Budget a été augmenté de la somme de 436,000 fr. à répartir sur les articles 12, 22 et 24; ci.	436,000 »
3 ^e Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 15 mai 1854, <i>Moniteur</i> du 16, n° 136, l'art. 29 du Budget pour dépenses extraordinaires a été augmenté de	170,000 »
	Fr. 35,471,093 15

Le Budget du Département des Finances a été fixé, par la loi du 12 avril 1853, <i>Moniteur</i> du 13, n° 103, à	10,821,565 »
1 ^{re} Par l'art. 2 de la loi du 14 mars 1854, <i>Moniteur</i> du 15, n° 74, il a été ouvert un crédit, pour rembourser six rentes dues par l'État, de	9,500 »
2 ^e Par l'article unique de la loi du 14 mars 1854, <i>Moniteur</i> du 15, n° 74, le crédit de 1,160,000 francs, figurant à l'art. 15 du chapitre III du Budget du Ministère des Finances, a été porté à 1,198,000 francs; augmentation de	38,000 »
3 ^e Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 22 mai 1854, <i>Moniteur</i> du 24, n° 144, il a été ouvert un crédit supplémentaire de	32,500 »
4 ^e Par l'art. 1 ^{er} , § 2 de la loi du 23 mai 1854, <i>Moniteur</i> du 30, n° 150, il a été ouvert un crédit, affecté à l'exécution de la convention littéraire, conclue avec la France le 22 août 1852, de	6,666 67
	Fr. 10,908,231 67

a et b) Sur ces sommes disponibles doivent être imputées les dépenses faites par les administrations des contributions directes, douanes et accises, et de l'enregistrement et des domaines, qui sont encore à soumettre à la régularisation de la Cour des Comptes.

(40)

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

CRÉDITS POUR LES SERVICES SPÉCIAUX

RATTACHÉS AUX BUDGETS DES EXERCICES 1840 A 1854.

Situation au 1^{er} septembre 1854.

TABLEAU GÉNÉRAL des crédits pour les services

SITUATION AU 1^{er}

DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES				
		1840.	1842.	1843.	1843.	1846.
Département des Travaux publics.						
Chemin de fer.						
Loi du 21 juin 1840	4,489,877 59					
Loi du 26 juin 1840	53,951,505 58	58,441,580 77	57,150,905 50	898,205 15		302,854 81
Routes pavées et ferrées.						
Loi du 21 juin 1840	510,122 61					
Loi du 26 juin 1840	2,660,562 95	3,170,485 54	2,505,754 55	551,560 46		25,170 75
Achat de 4,000 actions de la Société Rhénane des chemins de fer.						
Loi du 1 ^{er} mai 1840						
Loi du 26 juin 1840	3,549,600	3,549,600				
Chemin de fer.						
Loi du 29 septembre 1842	24,000,000		19,458,725 50		4,440,625 65	
Création et amélioration des voies de communication dans le Luxembourg.						
Loi du 29 septembre 1842	2,000,000		708,898 47		1,270,835 41	
Parachèvement de l'entrepôt d'Anvers.						
Loi du 29 septembre 1842	1,500,000		459,800 65		1,060,199 55	
Canal du Ruppel au canal de Bois-le-Duc.						
Loi du 29 septembre 1842	1,750,000		1,750,000			
Canal de Zelzacte à la mer du Nord.						
Loi du 26 juin 1842	1,250,000					
Loi du 18 juillet 1846	350,000	1,580,000	941,570 49		658,420 51	
Département de la Marine.						
Acquisition de trois paquebots, à l'effet d'établir entre la Belgique et l'Angleterre un service de paquebots à vapeur pour le transport des voyageurs et des dépêches.						
Loi du 9 juillet 1845	1,000,000					
Restant disponible dont l'annulation est proposée dans le compte de l'exercice 1850	22,636 54	977,563 66			823,975 71	
A REPORTER.	90,768,829 97	63,074,257 63	23,278,995 17	1,440,765 61	2,354,061 63	528,005 56

spéciaux rattachés aux Budgets des exercices 1840 à 1854.

SEPTEMBRE 1854.

DÉPENSES RATTACHÉES AUX BUDGETS DES EXERCICES								
1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	TOTAL.
•	•	24,500 06	•	85,159 45	•	•	•	58,441,380 77
•	•	•	•	•	•	•	•	3,170,485 54
•	•	•	•	•	•	•	•	3,540,600 •
•	120,650 79	•	•	•	•	•	•	24,000,000 •
•	20,260 12	•	•	•	•	•	•	2,000,000 •
•	•	•	•	•	•	•	•	1,500,000 •
•	•	•	•	•	•	•	•	1,750,000 •
•	•	•	•	•	•	•	•	1,580,000 •
•	153,589 05	•	•	•	•	•	•	977,365 66
•	204,506 80	24,300 06	•	85,159 45	•	•	•	96,768,829 97

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des crédits pour les services

SITUATION AU 1^{er}

DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES				
		1840.	1842.	1843.	1845.	1846.
REPORT.	90,768,829 97	65,074,257 65	25,278,005 17	1,440,705 61	8,234,061 65	328,005 50
Département des Travaux publics.						
<i>Tunnel de Cemptich.</i>						
Loi du 7 mars 1845	500,000 "	"	"	"	500,000 "	"
<i>Canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine.</i>						
Loi du 6 avril 1845	1,040,000 "	"	"	"	1,050,996 06	"
<i>Chemin de fer et extension du matériel d'exploitation.</i>						
Loi du 13 avril 1845.	7,060,000 "	"	"	"	7,278,850 40	"
<i>Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>						
Loi du 16 mai 1845	5,500,000 "	"	"	"	3,454,770 48	"
<i>Continuation des travaux du canal de la Campine.</i>						
Loi du 24 septembre 1845	950,000 "	"	"	"	949,999 "	"
<i>Canal de Deynze à Schipdonck et écoulement des eaux de l'Escaut.</i>						
Loi du 18 juin 1846 800,000 "	1,950,000 "	"	"	"	"	919,109 19
Loi du 28 mars 1847 250,000 "						
Loi du 17 avril 1848 400,000 "						
Loi du 17 juillet 1849. 500,000 "						
<i>Canal de la Campine.</i>						
Loi du 18 juin 1846	200,000 "	"	"	"	"	200,000 "
<i>Réendiguement du polder de Lillo.</i>						
Loi du 18 juillet 1846. 508,000 "	520,000 "	"	"	"	"	517,682 20
Loi du 17 avril 1848 12,000 "						
<i>Chemin de fer.</i>						
Loi du 16 août 1846.	3,712,960 "	"	"	"	"	3,256,903 14
<i>Canal de Zelzate (1^{re} section).</i>						
Loi du 28 mars 1847 650,000 "	750,000 "	"	"	"	"	"
Loi du 17 avril 1848 100,000 "						
A REPORTER.	117,651,789 97	65,074,257 65	25,278,005 17	1,440,705 61	21,237,084 17	5,221,700 00

spéciaux rattachés aux Budgets des exercices 1840 à 1854.

SEPTEMBRE 1854.

DÉPENSES RATTACHÉES AUX BUDGETS DES EXERCICES								
1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	TOTAL.
"	294,506 86	24,500 00	"	85,150 45	"	"	"	96,768,829 97
"	"	"	"	"	"	"	"	300,000 "
"	5 34	"	"	"	"	"	"	1,040,000 "
"	447,565 05	"	325 15	"	"	120 50	253,535 10	7,900,000 "
"	52,241 95	"	12,507 88	"	410 71	"	"	3,500,000 "
"	1 "	"	"	"	"	"	"	950,000 "
"	"	485,570 56	242,577 89	84,907 20	"	66 06	219,969 50	1,950,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	200,000 "
"	"	2,317 80	"	"	"	"	"	520,000 "
"	"	456,780 68	15,722 23	3,116 12	"	428 85	"	3,712,960 "
725,724 94	"	"	"	"	"	24,000 "	275 06	750,000 "
725,724 94	705,918 18	946,077 90	270,001 15	173,162 77	410 71	24,015 10	455,570 40	117,051,780 97

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des crédits pour les services

SITUATION AU 1^{er}

DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT - des CRÉDITS.	MONTANT DES				
		1840.	1842.	1843.	1845.	1846.
REPORT.	117,651,789 97	65,074,257 65	25,278,005 17	1,449,765 61	21,257,684 17	5,221,700 09
Département des Travaux publics. (Suite.) —						
<i>Canal de Zelzacte (2^e Section).</i>						
Loi du 28 mars 1847 720,000 "	1,555,000 "	"	"	"	"	"
Loi du 17 avril 1848 435,000 "						
Loi du 17 juillet 1849 400,000 "						
<i>Amélioration du régime des eaux du sud de Bruges.</i>						
Loi du 28 mars 1847 580,000 "		"	"	"	"	"
<i>Achèvement de l'entrepôt d'Anvers.</i>						
Loi du 15 mai 1847 540,000 "	559,005 65	"	"	"	"	"
Restant disponible dont l'annulation est proposée dans le compte de 1851 4 57						
<i>Canal de la Campine.</i>						
Loi du 15 mai 1847 280,000 "	454,000 "	"	"	"	"	"
Loi du 17 avril 1848 154,000 "						
<i>Construction d'un canal de navigation, destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine.</i>						
Loi du 15 mai 1847 580,000 "		"	"	"	"	"
<i>Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maastricht à Bois-le-Duc.</i>						
Loi du 22 mars 1848 2,000,000 "	3,600,000 "	"	"	"	"	"
Loi du 10 mai 1848 800,000 "						
Loi du 17 juillet 1849 800,000 "						
<i>Chemin de fer.</i>						
Loi du 21 avril 1848 5,000,000 "	7,005,611 58	"	"	"	"	"
Loi du 24 mai 1848 2,005,611 58						
<i>Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maastricht à Bois-le-Duc.</i>						
Loi du 4 juin 1850 590,000 "		"	"	"	"	"
A REPORTER.	152,150,596 98	65,074,257 65	25,278,005 17	1,449,765 61	21,257,684 17	5,221,700 09

spéciaux rattachés aux Budgets des exercices 1840 à 1854.

SEPTEMBRE 1854.

DÉPENSES RATTACHÉES AUX BUDGETS DES EXERCICES								
1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	TOTAL.
725,724 04	705,918 18	946,977 00	270,991 15	175,102 77	419 71	24,615 19	453,579 46	117,651,789 97
1,587,285 50	"	"	167,714 50	"	"	"	"	1,555,000 "
570,333 10	"	"	9,066 90	"	"	"	"	580,000 "
526,186 54	"	"	15,809 09	"	"	"	"	550,995 63
301,788 08	"	"	1,520 "	505 08	"	6,510 20	125,075 95	454,000 "
857,325 95	"	"	5,625 72	10,480 75	"	"	6,560 38	580,000 "
"	3,164,962 02	"	357,580 08	"	53,415 74	"	24,042 18	3,600,000 "
"	4,940,610 48	"	1,045,088 40	416,823 06	255,755 07	128,075 59	221,280 78	7,005,611 58
"	"	"	355,248 52	122,635 96	71,165 73	40,292 10	657 60	590,000 "
3,668,642 11	8,600,490 68	940,977 00	2,227,244 54	725,617 22	378,736 25	199,491 17	820,796 64	132,150,596 98

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des crédits pour les services

SITUATION AU 1^{er}

DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES				
		1840.	1842.	1843.	1845.	1846.
REPORT.	132,136,596 98	63,074,257 65	25,278,905 17	1,449,765 61	21,257,684 17	5,221,700 09
Département des Travaux publics. (Suite.) —						
<i>Canal de Zelzacte à la Mer du Nord, entre St-Laurent et Danne.</i>						
Loi du 4 juin 1850	150,000 "	"	"	"	"	"
<i>Canal de Deynze à Schipdonck.</i>						
Loi du 4 juin 1850	550,000 "	"	"	"	"	"
Département de l'Intérieur. —						
<i>Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et com- munes.</i>						
Loi du 4 juin 1850. 450,000 "						
Restant disponible dont l'annulation est proposée dans le compte de l'exer- cice 1855 " 81	449,999 19	"	"	"	"	"
<i>Mesures relatives au défrichement, aux irrigations et au drainage.</i>						
Loi du 6 juin 1851	600,000 "	"	"	"	"	"
Département des Travaux publics. —						
<i>Achèvement de l'entrepôt d'Anvers.</i>						
Loi du 10 juin 1851	108,000 "	"	"	"	"	"
Loi du 20 décembre 1851 :						
Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	4,500,000 "	"	"	"	"	"
Communication du bassin houiller de Chokier avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut. et	8,000,000 "	"	"	"	"	"
Amélioration de l'écoulement des eaux de l'Escaut dans la traverse de la ville de Liège						
A REPORTER.	146,254,396 17	63,074,257 65	25,278,905 17	1,449,765 61	21,257,684 17	5,221,700 09

spéciaux rattachés aux Budgets des exercices 1840 à 1854.

SEPTEMBRE 1854.

DÉPENSES RATTACHÉES AUX BUDGETS DES EXERCICES

1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	TOTAL.
3,668,642 11	8,899,490 68	946,977 90	2,227,244 54	723,617 22	378,756 25	199,491 17	329,796 64	152,156,596 98
"	"	"	59,138 62	13,090 97	32,005 55	52,454 95	11,181 95	150,000 "
"	"	"	115,726 12	21,926 40	155,449 61	58,897 87	"	350,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	179,564 21	209,418 98	61,000 "	16 "	"	449,999 19
"	"	"	"	156,001 54	508,014 74	145,198 92	10,694 80	600,000 "
"	"	"	"	"	97,200 "	10,800 "	"	108,000 "
"	"	"	"	"	8,171 54	1,106,919 45	5,584,909 25	4,500,000 "
"	"	"	"	"	664,026 09	1,729,565 05	5,606,608 86	8,000,000 "
3,668,642 11	8,899,490 68	946,977 90	2,559,753 29	1,106,145 11	1,704,691 58	3,265,125 37	9,845,191 46	146,254,596 17

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des crédits pour les services

SITUATION AU 1^{er}

DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES				
		1840.	1842.	1843.	1844.	1846.
REPORT.	146,254,306 17	63,074,257 65	25,278,905 17	1,449,763 61	21,237,084 17	5,221,700 09
Département des Travaux publics. (Suite.)						
Loi du 20 décembre 1831 :						
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut.	2,650,000 "	"	"	"	"	"
Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst	2,500,000 "	"	"	"	"	"
Approfondissement du canal de Gand à Bruges	1,000,000 "	"	"	"	"	"
Amélioration de l'écoulement des eaux de l'Escaut.	1,500,000 "	"	"	"	"	"
Amélioration des ports et côtes	400,000 "	"	"	"	"	"
Amélioration de l'écoulement des eaux de la Sambre.	650,000 "	"	"	"	"	"
Élargissement du canal de Bruxelles à Charleroy.	1,000,000 "	"	"	"	"	"
Chemin de fer et extension du matériel de l'exploitation	1,500,000 "	"	"	"	"	"
Construction de prisons.	1,200,000 "	"	"	"	"	"
Amélioration de la Dendre.	500,000 "	"	"	"	"	"
Subsides aux provinces pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes.	600,000 "	"	"	"	"	"
<i>Achèvement des lignes télégraphiques.</i>						
Loi du 14 avril 1852.	150,000 "	"	"	"	"	"
<i>Mesures relatives au défrichement dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège.</i>						
Loi du 25 mars 1853.	75,000 "	"	"	"	"	"
<i>Chemins de fer (objets divers).</i>						
Loi du 25 avril 1853.	4,880,000 "	"	"	"	"	"
<i>Extension des lignes télégraphiques.</i>						
Loi du 7 avril 1854	170,000 "	"	"	"	"	"
<i>Parachèvement des chemins de fer de l'État.</i>						
Loi du 21 mai 1854	1,000,000 "	"	"	"	"	"
TOTAUX.	166,020,596 17	63,074,257 65	25,278,905 17	1,449,763 61	21,237,084 17	5,221,700 09

spéciaux rattachés aux Budgets des exercices 1840 à 1854.

SEPTEMBRE 1854.

DÉPENSES RATTACHÉES AUX BUDGETS DES EXERCICES									
1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	TOTAL.	
3,668,642 11	8,899,400 68	946,977 90	2,559,753 29	1,106,143 11	1,704,691 58	3,265,125 57	9,843,191 46	146,254,596 17	
"	"	"	"	"	3,550 "	1,050 "	2,645,000 "	2,650,000 "	
"	"	"	"	"	3,698 "	400,777 54	2,095,524 46	2,500,000 "	
"	"	"	"	"	3,200 "	503,259 00	691,540 10	1,000,000 "	
"	"	"	"	"	1,580 95	5,029 68	1,495,589 57	1,500,000 "	
"	"	"	"	"	22,364 26	7,762 50	569,873 24	400,000 "	
"	"	"	"	"	17,097 84	10,874 58	622,027 78	650,000 "	
"	"	"	"	"	1,100 "	2,500 "	996,400 "	1,000,000 "	
"	"	"	"	"	452,178 50	551,282 77	606,558 75	1,500,000 "	
"	"	"	"	"	"	"	1,200,000 "	1,200,000 "	
"	"	"	"	"	63,454 04	9,905 28	426,662 68	500,000 "	
"	"	"	"	"	"	2,400 "	597,600 "	600,000 "	
"	"	"	"	"	67,675 82	77,015 72	3,312 46	150,000 "	
"	"	"	"	"	"	35,525 50	41,476 50	75,000 "	
"	"	"	"	"	"	500,727 12	4,370,272 88	4,880,000 "	
"	"	"	"	"	"	"	170,000 "	170,000 "	
"	"	"	"	"	"	"	1,000,000 "	1,000,000 "	
3,668,642 11	8,899,400 68	946,977 90	2,559,753 29	1,106,143 11	2,540,568 90	4,960,827 76	27,275,809 66	166,029,796 17	

(52)

TABLEAU

DES

RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES BUDGETS

DES EXERCICES 1830 A 1854,

*Établissant la comparaison entre les prévisions d'après le vote de la Législature
et les faits réalisés ou à réaliser constatés par les comptes rendus.*

la comparaison entre les prévisions d'après le vote de la Législature et les faits réalisés par les comptes rendus.

ET A RÉALISER tion des Budgets, et comptes rendus		DIFFÉRENCES ENTRE LES ÉVALUATIONS ET LES FAITS RÉALISÉS				RÉSULTATS GÉNÉRAUX d'après LES COMPTES RENDUS		Observations.
DÉPENSE.	RECETTE		DEPENSE		Excédents de RECETTE.	Excédents de DEPENSE.		
	En plus DU BUDGET	En moins DU BUDGET	En plus DU BUDGET	En moins DU BUDGET				
31,266,097 51	»	»	»	»	»	1,478,917 45	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1856	
119,215,605 09	»	»	»	7,592,867 14	811,851 52	»	Idem	
167,652,698 28	»	»	»	47,440 823 00	»	6,076,412 98	Idem	
97,197,080 56	1,965,728 44	»	»	2,211,860 59	»	3,816,661 02	Réglé définitivement par la loi du 10 juin 1856	
100,664,570 95	2,450,759 76	»	»	2,560 599 17	187,756 80	»	Idem	
89,922,856 54	»	342,412 52	»	2,450,529 52	3,971,220 74	»	Idem	
102,915,954 15	2,701,517 65	»	»	2,071,465 82	3,104,144 43	»	Réglé définitivement par la loi du 3 mai 1857	
106,104,247 49	2,553,797 25	»	»	1,894,772 05	»	1,616,481 40	Idem	
121,356,865 49	3,257,589 45	»	»	2,576,614 54	3,311,536 37	»	Idem	
124,293,511 74	»	4,258,102 03	»	4,496,506 94	»	8,539,079 54	Idem	
166,007,068 61	»	1,352,107 16	»	2,744,742 26	3,461,882 91	»	Idem	
114,970,787 75	»	121,637 85	»	2,490,857 86	»	17,653,729 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1858	
129,392,925 75	»	1,471,040 13	»	2,494,198 75	»	2,606,955 33	Idem	
120,010,248 51	»	3,316,508 52	»	2,133,539 25	3,433,897 15	»	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1854	
1,587,033,203 »					18,282,260 92	37,578,295 64		
						19,296,025 72		
105,185,657 29	4,291,258 06	»	»	6,255,269 77	3,624,851 44	»	Le règlement des exercices 1854 et 1855 est proposé par des projets de loi de la séance de la Chambre des députés du 7 mai 1856	
134,589,549 89	1,251,266 76	»	»	1,618,219 46	»	4,533,797 92	Idem	
122,752,999 29	637,361 81	»	»	1,565,889 03	»	8,688,955 92	Le projet de loi 1856 est proposé par un projet de loi déposé en instance de la Chambre des députés du 14 juillet 1854	
127,572,374 99	»	2,129,289 28	»	1,412,099 99	»	14,044,311 15	Idem en la séance du 2 mai 1854	
					3,624,851 44	46,562,690 71		
						42,937,839 27		
135,060,595 37	»	10,518,280 56	»	5,516,761 42	11,057,291 18	»	Idem en la séance du 2 mai 1854	
112,267,069 13	»	3,749,882 18	»	3,591,771 27	1,604,368 45	»	Résultats du compte définitif	
148,730,904 76	»	1,581,500 83	»	3,559,511 80	14,146,285 10	»	Idem	
148,627,460 81	1,220,817 10	»	»	2,674,616 94	716,191 10	»	Idem	
131,848,561 93	6,017,817 80	»	»	1,960,540 29	»	3,397,356 14	Idem	
					27,524,133 83	46,335,195 41		
						18,811,061 58		
158,140,670 90	4,071,018 17	»	»	1,000,000 »	1,534,944 07	»	Résultats présumés du compte définitif	
156,996,584 56	2,484,942 07	»	»	1,000,000 »	6,889,716 56	»		
3,078,605,434 75	32,865,453 92	28,640,631 44	»	104,947,801 82	8,224,690 43	18,811,061 58		
	4,224,822 48			104,947,801 82				
Excédant de dépenses résultant de l'exécution des Budgets fr 10,586,371 15 (1)								
(1) En ajoutant à ce résultat, et les crédits supplémentaires à demander sur l'exercice 1856, en 10,586,271 15								
Le déficit probable sur l'ensemble des Budgets sera de 3,207,000 »								
15792,571 15								

APERÇU

DES

RECETTES ET DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

COMPRISES DANS LES RÉSULTATS

des Budgets des exercices 1830 à 1854 inclusivement.

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

	1830 à 1840.	1841.	1842.	1843.	1844.
RECETTES					
Produit des domaines vendus (loi du 27 décembre 1822), versé en certificats de rentes remboursables, dits <i>Domaine losrenten</i> , portés en recette pour ordre dans les comptes de l'État.	33,541,919 26	201 64	19,015 87	193,298 18	„
Autres recettes pour ordre comprises dans les comptes de l'État.	1,484,212 12	„	„	„	„
Produit de l'emprunt de 12 millions de florins.	25,104,966 80	„	„	„	„
— — de 10 millions de florins.	21,985,245 51	„	„	„	„
— — de 48 millions de florins (100,800,000 francs).	74,592,462 76	„	„	„	„
— — du 18 juin 1836 (50 millions de francs de capital, à 4 p. %). Cet emprunt a produit net une somme de fr.	27,564,163 74				
Il restait disponible au 1 ^{er} septembre 1850, sur le million de francs réservé pour les paiements à faire aux concessionnaires de la Sambre canalisée	10,517 34	26,864,163 74	„	250,000 „	„
Reste la somme portée en recette dans les comptes de l'État. fr.	27,553,846 40				
Subvention de guerre. (Lois des 28 décembre 1834 et 9 août 1835)	4,538,472 61	„	3,472 76	685 90	1,189 13
Produit des ventes de domaines. (Loi du 26 septembre 1835)	145,318 15	14,964 02	2,527 98	„	„
— de l'emprunt du 25 mai 1838 (50,850,800 francs de capital, à 5 p. %).	35,778,035 70	„	„	„	„
Remboursement du prêt fait à la Banque de Belgique en vertu de la loi du 1 ^{er} janvier 1839.	5,896,897 40	„	„	„	„
Produit de la négociation des obligations à 4 1/2 p. %, créées en vertu de la loi du 21 mars 1844	105,102 60	„	„	„	„
Produit de l'emprunt du 26 juin 1840 (86,940,000 francs de capital, à 5 p. %).	80,112,791 52	„	„	1,449,765 61	„
Loi du 27 mai 1837 fr.	904,488 08				
— 30 juin 1840	1,122,006 78				
Prod. des ventes de domaines.					
MONTANT DU PRODUIT. fr.	2,026,494 86	1,497,906 12	24,704 97	3,885 77	„
Dépenses faites sur le crédit alloué au Budget des dépenses pour ordre de l'exercice 1842	159,072 85				
Reste net porté en recette dans les comptes de l'État fr.	1,867,422 03				
Produit de l'emprunt du 22 septembre 1842 (fr. 28,621,718 40 c ^{ts} de capital, à 5 p. %)	„	„	22,557,424 68	„	„
Ressources spéciales provenant de l'exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842.	„	„	„	16,462,458 90	„
Recette pour non-emploi du crédit alloué par la loi du 28 février 1842, pour les intérêts et l'amortissement du capital d'acquisition de la <i>British Queen</i>	„	„	„	„	„
Sommes non employées sur les fonds d'amortissement de l'emprunt du 22 mars 1841, à 4 1/2 p. %, et dont il a été fait recette au profit du trésor.	„	„	„	„	282,186 67
Idem des emprunts à 5 p. % de 1840 et 1842, et attribuées au trésor par la loi du 14 juin 1855.	„	„	„	„	„
Produit de l'emprunt du 22 mars 1844, à 4 1/2 p. % (84,656,000 francs de capital)	„	„	„	„	88,042,240 „
Produit des ventes de domaines, en vertu de la loi du 5 février 1843.	„	„	„	„	„
— des emprunts décrétés par les lois des 26 février et 6 mai 1848.	„	„	„	„	„

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1854 inclusivement.

1845.	1846.	1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	Résultat GÉNÉRAL.
EXTRAORDINAIRES.										
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	33,754,434 05
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,484,212 42
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	25,104,966 80
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	21,985,245 31
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	74,592,462 76
114,682 66	"	100,000 "	25,000	"	"	"	"	"	"	27,353,846 40
524 82	3,175 75	291 68	1,547 08	451 51	"	"	"	"	"	4,549,814 02
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	160,810 15
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	25,778,033 10
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,896,897 40
9,897,003 78	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10,000,106 58
"	328,005 86	"	"	24,500 06	"	85,139 45	"	"	"	82,000,000 "
"	"	"	340,927 47	"	"	"	"	"	"	1,861,492 03
6,771,658 41	"	"	140,916 91	"	"	"	"	"	"	29,250,000 "
"	404,395 09	"	"	"	"	37,260 81	725,463 94	469,156 41	123,000 "	18,241,753 45
"	150,000 "	"	"	"	"	"	"	"	"	150,000 "
211,640 "	"	"	"	"	"	"	"	"	"	493,826 67
"	"	"	"	"	"	"	"	5,985,776 27	"	5,985,776 27
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	88,042,240 "
491,530 76	804,476 50	424,602 79	278,486 92	326,706 03	450,940 87	685,287 09	1,016,931 43	935,569 49	1,000,000 "	6,124,312 58
"	"	"	37,014,121 10	102,292 10	53,485 41	156 98	"	"	"	57,180,035 50

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

		1830 à 1840.	1841.	1842.	1843.	1844.
<i>Suite des RECETTES</i>						
Produit de la réalisation des valeurs mises à la disposition du Gouvernement par la loi du 20 juin 1819, Monteur n° 174.		"	"	"	"	"
Versement des intérêts adjugés à l'État sur l'encaisse de l'ancien caissier général détenu par la Société générale (période du 20 octobre 1830 au 8 novembre 1835)		"	"	"	"	"
Produit de l'emprunt du 20 décembre 1831 (26,000,000 de francs de capital nominal, à 5 p. 0/0).		"	"	"	"	"
Produit de la négociation de titres à 4 1/2 p. 0/0, appartenant au trésor, placement des fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires.		"	"	"	"	"
Produit de la négociation de titres à 2 1/2 p. 0/0, provenant de la caisse de pilotage.		"	"	"	"	"
Produit de la négociation de 15,000,000 de francs, à 4 1/2 p. 0/0, autorisée par la loi du 13 juin 1835.		"	"	"	"	"
Produit à titre de dépenses perimees.	Exercice 1830 fr.	85,219 75				
	— 1831	51,120 30				
	— 1832	129,856 80				
	— 1833	45,998 23				
	— 1834	57,922 27				
	— 1835	41,835 50				
	— 1836	48,612 01				
	— 1837	51,713 93				
	— 1838	59,052 92				
	— 1839	71,034 77				
	— 1840	74,296 46	509,614 72	39,052 92	71,034 77	74,296 46
	— 1841	60,593 67				60,593 67
	— 1842	92,787 58				
	— 1843	84,606 1				
	— 1844	83,703 12				
	— 1845 fr. 52,296 69					
	— 1846 65,588 27					
	— 1847 30,199 62					
	— 1848	197,881 58				
	— 1849	77,951 52				
		4,291,503 14				
TOTAL DES RECETTES EXTRAORDINAIRES fr.		510,155,106 61	51,218 58	22,458,181 05	18,454,586 82	88,386,009 47

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1854 inclusivement.

1845.	1846.	1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	Résultat GÉNÉRAL.
EXTRAORDINAIRES.										
"	"	"	"	"	16,347,668 69	"	"	"	"	16,347,668 69
"	"	"	"	"	"	"	1,871,058 79	"	"	1,871,058 79
"	"	"	"	"	"	"	1,370,201 62	5,951,724 55	20,828,074 45	26,150,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	12,390 62	41,500 "	55,890 62
"	"	"	"	"	"	"	"	"	189,000 "	189,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	"	13,715,664 20	13,715,664 20
92,787 38	84,606 "	85,705 12	"	"	"	197,884 58	"	77,934 52	"	1,291,508 14
17,379,827 81	1,474,658 68	658,600 59	57,800,999 18	455,749 50	16,812,091 97	1,025,708 88	4,981,654 88	11,410,552 84	53,899,258 65	567,562,768 49

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

		1830 à 1840.	1841.	1842.	1843.	1844.
DÉPENSES						
Certificats de rentes remboursables, dit <i>Domein-losrenten</i> , portés en dépense pour ordre dans les comptes de l'État		53,544,919 26	201 64	19,015 87	193,298 18	"
Autres dépenses pour ordre comprises dans les comptes de l'État		1,484,212 12	"	"	"	"
Dépenses périmées des exercices apurés		695,998 87	60,393 67	92,787 38	84,606 "	83,703 12
Dépenses extraordinaires pour l'organisation du pays, acquittées avec le produit des emprunts de 12 et 10 millions de florins		46,203,334 62	"	"	"	"
Remboursement des emprunts de 12 et 10 millions de florins, effectué au moyen du produit de l'emprunt de 48 millions de fl. (100,800,000 francs, à 5 p. 0/0).		46,879,423 28	"	"	"	"
Frais de guerre imputés sur l'excédant du produit de l'emprunt de 48 millions de florins		27,715,040 48	"	"	"	"
Construct. des chem. de fer.	Loi du 1 ^{er} mai 1834	10,000,000 "				
	— 18 juin 1836	14,524,163 74				
	— 26 mai et 12 novembre 1837	9,066,448 57				
	— 25 mai 1838	23,200,807 82				
	— 28 décembre 1839	11,051,262 85				
	— 21 juin 1840	4,489,877 39				
	— 26 id.	53,951,503 38				
	— 29 septembre 1842	24,000,000 "				
	— 15 avril 1845	7,960,000 "	124,935,386 28	19,458,725 56	898,203 15	"
	— 16 août 1846	3,712,960 "				
	— 21 avril 1848	5,000,000 "				
	— 24 mai 1848	2,005,611 38				
	— 20 déc. 1831. { § 10 ^e . 500,000 "	1,500,000 "				
	{ § 11 ^e . 1,000,000 "					
	— 26 avril 1853 (objets divers)	4,880,000 "				
	— 21 mai 1854	1,000,000 "				
		176,522,635 15				
Acquisition de l'hôtel Torrington (Ministère de l'Intérieur)		180,000 "	"	"	"	"
Rachat de la Sambre canalisée. (Loi du 26 septembre 1835, approuvant la transaction du 15 avril, et le contrat du 5 août de la même année.)	Loi du 26 septembre 1833	1,490,000 "				
	— 18 juin 1856 (réserve en vertu de l'art. 10 de la transaction du 15 avril 1836)	1,000,000 "				
	— 17 avril 1845	4,466,426 60				
	— — — — —					
	— — — — —					
	— — — — —					
Payements du Gouvernement actuel		6,956,426 60	1,990,000 "	"	4,716,426 60	"
— — — — — précédent		5,919,082 89				
Créance de la dame v ^e Thirionnet (fl. 63,091 88 c ¹²)		155,527 78				
DÉPENSE TOTALE fr.		13,009,057 27				
Dépenses imputées sur la subvention de guerre, perçue pendant le cours de l'exercice 1856		4,833,716 62	"	"	"	"

EXTRAORDINAIRES.

[illegible]

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

		1830 à 1840.	1841.	1842.	1843.	1844.
Suite des DÉPENSES						
Rachat du canal de Charleroy. (Loi du 1 ^{er} juin 1839, approuvant la concession du 6 novembre 1834.)	Arrêté du Gouvernement provincial du 13 décembre 1830 fl. 100,000 »	211,640 21				
	Arrêté du Gouvernement provincial du 14 avril 1831 . . . 1,000,000 »	2,116,402 11				
	Loi du 1 ^{er} juin 1839 (période du 20 juin 1839 au 1 ^{er} août 1846)	4,760,067 85				
	Loi du 20 décembre 1831 (élargissement du canal)	1,000,000 »	5,375,220 45	661,375 66	661,375 66	661,375 66
	Payements faits par le Gouvernement actuel.	8,088,100 87				
	— par le Gouvernement précédent (2,900,000 florins) . .	6,157,566 13				
Dépense totale . . . fr.		11,225,676 »				
Construction de routes pavées et ferrées. .	Loi du 13 juin 1836	330,600 »				
	— 12 novembre 1837	935,531 43				
	— 23 mai 1838	2,377,225 88				
	— 28 décembre 1839	968,757 15	7,423,268 70			
	— 21 juin 1840	510,122 61			551,560 46	
	— 26 id.	2,660,562 93				
Montant de la dépense fixée par les lois des 2 mai 1836 et 1 ^{er} juin 1838		8,000,000 »				
Acquisition de la bibliothèque de feu M. Van Hullehem. (Loi du 15 mars 1837).		515,000 »				
Rendiguement des polders de Bergerweert, Lillo et Liefkenshoek. (Loi du 23 mai 1837.)		2,979,899 15				
Prêt à la Banque de Belgique. (Loi du 1 ^{er} janvier 1839.)		5,896,897 40				
Achat de 4,000 actions de la Société rhénane des chemins de fer. (Loi des 4 ^{er} mai et 26 juin 1840.)		5,549,600 »				
Acquisitions de biens avoisinant ou enclavés dans le domaine de Laeken.	Loi du 27 mai 1837	100,000 »	89,651 82			
	— 30 juin 1840	660,000 »	659,443 57			
		760,000 »	749,077 39			
	Loi du 4 janvier 1842. (Budget des dépenses pour ordre.) . .	500,000 »	159,072 85	749,077 39		
	Montant des acquisitions.		908,130 22			
	Crédits non consommés par les dépenses		551,849 78			
		1,260,000 »	1,260,000 »			

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

		1830 à 1840.	1841.	1842.	1843.	1844.
Suite des DÉPENSES						
Acquisition du bateau à vapeur <i>British Queen</i> . (Loi du 28 février 1842.) Crédit alloué par la loi du 28 février 1842.		1,520,000 »				
Complément de la dépense imputée sur l'art. 2 du chap. XIV du Budget du Département de l'Intérieur de l'exercice 1841		527,552 48	1,817,552 48			
		1,847,552 48				
Intérêts et amortissement du capital d'acquisition de la <i>British Queen</i> . (Loi du 28 février 1842.)				150,000 »		
Création et amélioration des voies de communication dans le Luxembourg. (Loi du 29 septembre 1842.)				703,898 47		
Parachèvement de l'entrepôt d'Anvers.	Loi du 29 septembre 1842	1,500,000 »				
	— 15 mai 1847	510,000 »				
	— 10 juin 1851	108,000 »				
		2,118,000 »		450,800 65		
	A débiter : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1851.	4 37				
Reste pour la dépense réelle.		2,117,995 63				
Canal du Ruppel au canal de Bois-le-Duc, ou canal de la Campine. (Loi du 18 février 1843.)	Loi du 29 septembre 1842	1,750,000 »				
	— 24 juillet 1844	1,110,000 »				
	— 24 septembre 1845	950,000 »				
	— 18 juin 1846	290,000 »				
	— 15 mai 1847	230,000 »		1,750,000 »		1,110,000 »
	— 17 avril 1848	154,000 »				
		5,484,000 »				
Canal de Zelzacte.	A la mer du Nord. { Loi du 26 juin 1842.	1,250,000 »				
	— 18 juillet 1846.	550,000 »				
	Première section. { — 28 mars 1847.	650,000 »				
	— 17 avril 1848.	100,000 »				
	Deuxième section. { — 28 mars 1847.	720,000 »				
	— 17 avril 1848.	435,000 »				
	— 17 juillet 1849.	400,000 »		911,570 46		
	A la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme. (Loi du 4 juin 1850.)	450,000 »				
	Construction de la 4 ^e et dernière section (première moitié de la dépense.) (Loi du Budget du 1 ^{er} janvier 1851.)	425,000 »				
		5,110,000 »				

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1854 inclusivement.

1845.	1846.	1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	Résultat GÉNÉRAL.
EXTRAORDINAIRES.										
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,847,322 48
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	150,000 "
1,270,835 41	"	"	20,266 42	"	"	"	"	"	"	2,000,000 "
1,060,199 53	"	526,186 51	"	"	13,809 09	"	97,200 "	10,800 "	"	2,117,095 63
949,999 "	900,000 "	501,788 08	1 "	"	1,520 "	505 68	"	6,510 29	125,675 95	4,144,600 "
658,429 51	"	2,113,010 44	"	"	206,913 12	15,090 97	52,095 65	56,451 95	456,456 99	4,440,000 "

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

		1850 à 1840.	1841.	1842.	1843.	1844.
<i>Suite des DÉPENSES</i>						
Payements faits en exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842. (Loi du 21 mai 1845.)		"	"	"	3,551,288 30	"
Rachat du capital de 80,000,000 de florins, à 2 1/2 p. 0/0, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 63 du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842.		"	"	"	"	84,626,000 "
Acquisition de trois paquebots, à l'effet d'établir entre la Belgique et l'Angleterre un service de paquebots à vapeur pour le transport des voyageurs et des dépêches. (Loi du 9 juillet 1845.)		"	"	"	"	"
Tunnel de Cumplich. (Loi du 7 mars 1845)		"	"	"	"	"
Canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine.	Loi du 6 avril 1845	1,040,000 "				
	— 15 mai 1847	380,000 "	"	"	"	"
		1,420,000 "				
Propriétés acquises de M. Duchastel, sises près du domaine de Tervueren. (Loi du 17 avril 1845.)		"	"	"	"	"
Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maastricht à Bois-le-Duc.	Loi du 16 mai 1845	5,500,000 "				
	— 22 mars 1848	2,000,000 "				
	— 18 mai 1848	800,000 "				
	— 17 juillet 1849.	800,000 "	"	"	"	"
	— 4 juillet 1850	590,000 "				
		7,690,000 "				
Mesures relatives aux substances.	Loi du 24 septembre 1845	2,000,000 "				
	— 20 décembre 1846.	1,500,000 "				
	— 6 mai 1847	500,000 "				
	— 31 décembre 1847	500,000 "				
		4,500,000 "	"	"	"	"
Crédits non consommés par les dépenses.		16,159 90				
RUSTE DÉPENSES. . . . fr.		4,283,840 10				
Acquisition d'un hôtel rue de la Loi, n° 40, à Bruxelles. (Ministère des Finances.)		"	"	"	"	"
Canal de Drenze à Schipdonck et écoulement des eaux de l'Escaut.	Loi du 18 juin 1846	800,000 "				
	— 28 mars 1847.	250,000 "				
	— 17 avril 1848.	400,000 "				
	— 17 juillet 1849	500,000 "				
	— 4 juin 1850	350,000 "	"	"	"	"
	— 15 septembre 1851	2,500,000 "				
	— id.	1,500,000 "				
		6,280,000 "				

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1854 inclusivement.

1845.	1846.	1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	Résultat GÉNÉRAL.
EXTRAORDINAIRES.										
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3,551,258 30
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	84,656,000 »
823,973 71	»	»	153,389 98	»	»	»	»	»	»	977,363 66
300,000 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»	300,000 »
1,030,596 66	»	357,323 98	3 34	»	5,625 72	10,489 75	»	»	6,560 58	1,420,000 »
39,402 65	»	»	»	»	»	»	»	»	»	39,402 65
3,434,770 48	»	»	3,217,203 95	»	725,396 46	122,635 96	125,001 18	40,292 10	24,609 87	7,690,000 »
1,997,539 40	1,499,215 50	787,085 20	»	»	»	»	»	»	»	4,283,840 10
52,504 57	209,995 43	»	»	»	»	»	»	»	»	262,500 »
»	919,109 19	»	»	483,570 36	356,104 01	106,833 60	160,728 56	442,771 15	3,810,882 13	6,280,000 »

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

		1830 à 1840.	1841.	1842.	1843.	1844.
<i>Suite des DÉPENSES</i>						
Rendignement du polder de Lillo.	Loi du 18 juillet 1846	508,000 »				
	— 17 avril 1848.	12,000 »				
		520,000 »				
Perfectionnement de l'industrie linière. (Loi du 20 décembre 1846.)						
Measures relatives aux irrigations, aux défrichements, à la colonisation, ainsi qu'au drainage.	Loi du 20 décembre 1846	150,000 »				
	— 25 mars 1847.	750,000 »				
	— 6 juin 1851	600,000 »				
	— 25 mars 1853.	75,000 »				
		1,475,000 »				
Hôtel rue du Nord, à Bruxelles, acquis de M. Hauman. (Loi du 8 mars 1847.)						
Amélioration du régime des eaux du sud de Bruges. (Loi du 28 mars 1847.)						
Acquisition de deux hôtels, nos 12 et 44, rue de la Loi, et d'une maison, n° 5, rue de l'Orangerie, à Bruxelles. (Loi du 8 mai 1847.)						
Maintien du travail industriel, agricole et artisanal; exportation des fabriques et produits belges, et toutes autres mesures à prendre dans l'intérêt des classes ouvrières.	Loi du 18 avril 1848.	2,000,000 »				
	— 21 juin 1849	500,000 »				
		500,000 »				
		3,000,000 »				
	Loi du 15 avril 1848	9,000,000 »				
	Économie sur ce crédit	2,200,000 »				
Dépenses extraordinaires du Département de la Guerre.	Montant des dépenses.	6,800,000 »				
	Loi du 5 avril 1852.	4,700,000 »				
	— 11 juin 1853 (démolition des fortifications)	5,500,000 »				
		15,000,000 »				
Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et communes. (Loi du 4 juin 1850.)		450,000 »				
A déduire : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1853		81				
		449,999 19				
Établissements des télégraphes électriques sur les lignes des chemins de fer de l'État.	Loi du 4 juin 1850	250,000 »				
	— 20 décembre 1851	150,000 »				
	— 7 avril 1854.	170,000 »				
		570,000 »				
Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. (Loi du 20 décembre 1851.)						
Communication du bassin houiller de Cluikier avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut et amélioration de l'écoulement des eaux de l'Escaut dans la traverse de la ville de Liège. (Loi du 20 décembre 1851.)						
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut. (Loi du 20 décembre 1851.)						
Approfondissement du canal de Gand à Bruges. (Loi du 20 décembre 1851.)						
Amélioration des ports et des côtes. (Loi du 20 décembre 1851.)						
— de l'écoulement des eaux de la Sambre. (Loi du 20 décembre 1851.)						
Construction de prisons. (Loi du 20 décembre 1851.)						
Amélioration de la Dendre. (Loi du 20 décembre 1851.)						
Subsidés aux provinces pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes. (Loi du 20 décembre 1851.)						
Acquisition de l'hôtel d'Assche, place des Palais, à Bruxelles. (Loi du 14 décembre 1852.)						
TOTAUX DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES. fr.		510,261,214 69	2,569,505 45	24,202,174 08	10,656,728 55	86,511,078 78

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1854 inclusivement.

1845.	1846.	1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	Résultat GÉNÉRAL.
EXTRAORDINAIRES.										
"	517,682 20	"	"	2,317 80	"	"	"	"	"	520,000 "
"	500,000	"	"	"	"	"	"	"	"	500,000 "
"	500,000	"	"	"	"	136,091 54	508,015 74	178,722 12	52,171 20	1,175,000 "
"	"	165,000	"	"	"	"	"	"	"	165,000 "
"	"	570,533 10	"	"	9,666 90	"	"	"	"	580,000 "
"	"	490,000	"	"	"	"	"	"	"	490,000 "
"	"	"	2,000,000	500,000	500,000	"	"	"	"	3,000,000 "
"	"	"	6,800,000	"	"	"	4,700,000	5,500,000	"	15,000,000 "
"	"	"	"	"	170,564 21	209,418 98	61,000	16	"	419,999 19
"	"	"	"	"	250,000	"	67,673 82	77,015 72	175,512 46	570,000 "
"	"	"	"	"	"	"	8,171 54	1,106,919 43	5,584,909 25	4,500,000 "
"	"	"	"	"	"	"	664,026 09	1,729,565 05	5,606,608 86	8,000,000 "
"	"	"	"	"	"	"	5,550	1,650	2,615,000	2,650,000 "
"	"	"	"	"	"	"	5,200	505,259 90	691,540 10	1,000,000 "
"	"	"	"	"	"	"	22,564 26	7,762 50	569,875 21	400,000 "
"	"	"	"	"	"	"	17,097 84	10,874 58	622,027 78	650,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,200,000	1,200,000 "
"	"	"	"	"	"	"	65,454 04	9,905 28	426,662 68	500,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	2,400	297,600	600,000 "
"	"	"	"	"	"	"	215,000	"	"	215,000 "
24,158,485 80	8,202,510 41	6,290,926 95	17,802,425 20	1,416,977 90	5,509,755 29	1,106,143 11	7,255,568 99	8,470,127 76	27,700,809 66	558,914,110 40

(12)

TABLEAU

PRÉSENTANT LES RÉSULTATS DES BUDGETS

DES EXERCICES 1830 A 1854 INCLUSIVEMENT ,

*Dégagés des recettes et des dépenses extraordinaires qui ont été rattachées
à ces exercices.*

TABLEAU présentant les résultats des Budgets des exercices
extraordinaires qui ont été

EXERCICES.	BUDGET ORDINAIRE.				BUDGET		
	RECETTE.	DÉPENSE.	EXCÉDANT		Ressources EXTRAORDINAIRES et spéciales.	RECETTES POUR ORDRE.	TOTAL DES RECETTES.
			DE RECETTE	DE DÉPENSE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
1830	26,502,221 56	27,680,278 83	•	1,181,057 40	•	3,304,928 62	3,304,928 62
1831	66,135,602 92	64,057,780 59	2,097,822 53	•	47,090,212 11	6,799,645 18	53,889,857 29
1832	77,872,043 21	83,778,398 59	•	5,906,855 18	74,592,462 76	5,151,679 33	79,744,142 09
1833	88,058,313 92	91,858,976 71	•	3,800,662 79	•	5,292,105 42	5,292,105 42
1834	86,701,337 76	86,275,078 69	425,639 07	•	10,000,000 •	4,150,969 99	14,150,969 99
1835	84,783,076 16	81,035,453 04	3,748,523 12	•	6,291,240 64	2,818,851 58	9,110,101 12
1836	87,212,470 42	85,790,712 17	3,421,758 25	•	15,420,161 97	3,587,446 47	18,807,608 44
1837	90,772,594 87	90,217,486 74	555,108 13	•	10,942,653 37	2,772,515 83	13,715,171 22
1838	97,647,551 93	95,381,291 82	3,266,240 11	•	25,862,382 88	1,158,485 08	27,020,867 93
1839	99,753,981 51	107,842,773 87	•	8,088,792 53	16,083,447 63	96,806 23	16,180,253 86
1840	100,331,850 89	101,444,985 63	•	913,144 74	68,844,402 97	92,697 66	68,937,100 63
1841	101,288,800 23	112,107,484 50	•	11,118,673 07	54,016 94	201 64	54,218 58
1842	104,327,791 39	105,190,781 67	•	862,960 28	22,439,165 16	10,015 87	22,488,181 03
1843	105,048,738 84	109,392,590 16	•	4,343,761 32	18,241,088 64	193,298 18	18,434,386 82
1844	110,424,499 26	108,674,578 51	1,749,920 75	•	88,586,009 47	•	88,586,009 47
1845	112,276,124 16	110,253,864 09	2,042,260 07	•	17,579,827 81	•	17,579,827 81
1846	112,589,384 69	114,350,688 88	•	1,961,304 19	1,474,658 68	•	1,474,658 68
1847	112,889,463 25	122,281,448 06	•	9,391,984 81	638,600 59	•	638,600 59
1848	108,316,887 57	117,258,170 17	•	8,941,282 80	37,800,999 18	•	37,800,999 18
1849	113,417,688 08	110,820,091 25	2,597,596 85	•	453,749 50	•	453,749 50
1850	116,065,092 89	115,421,171 47	643,921 42	•	16,812,094 97	•	16,812,094 97
1851	118,317,915 06	117,521,515 73	796,627 55	•	1,025,708 88	•	1,025,708 88
1852	123,469,555 91	121,595,195 94	•	1,123,642 03	4,981,654 88	•	4,981,654 88
1853	128,065,282 15	129,670,245 14	•	1,604,961 01	11,410,332 84	•	11,410,332 84
1854	127,987,092 07	129,295,774 70	•	1,308,682 63	35,899,238 65	•	35,899,238 65
	2,500,456,295 11	2,559,661,524 53	21,345,437 63	60,350,466 87	332,324,121 42	35,238,647 07	367,562,768 49
				39,205,029 24			

1850 à 1854 inclusivement, dégagés des recettes et des dépenses
rattachées à ces exercices.

EXTRAORDINAIRE.					RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES BUDGETS.			
DÉPENSES extraordinaires.	DÉPENSES POUR ORDRE.	TOTAL DES DÉPENSES.	EXCÉDANT		RECETTE.	DÉPENSE.	EXCÉDANT	
9.	10.	11.	DE RECETTE.	DE DÉPENSE.	14.	15.	DE RECETTE.	DE DÉPENSE.
12.	13.	16.	17.					
294,889 94	3,504,928 62	3,599,818 56	»	294,889 94	29,807,149 98	31,236,097 41	»	1,428,947 43
48,370,183 12	6,799,645 18	53,175,828 30	»	4,285,971 01	120,025,460 21	119,213,608 69	811,851 52	»
74,722,320 56	5,151,679 33	79,873,999 89	»	129,857 80	157,616,185 30	163,632,598 28	»	6,036,412 98
45,998 23	5,292,105 42	5,338,103 65	»	45,998 23	93,350,419 34	97,197,080 56	»	3,846,661 02
10,237,922 27	4,150,969 99	14,388,892 26	»	237,922 27	100,852,307 75	100,661,570 95	187,736 80	»
6,068,551 92	2,818,851 58	8,887,403 50	222,697 62	»	93,594,077 28	89,922,856 54	3,671,220 74	»
15,737,775 79	3,387,446 47	19,125,222 26	»	317,613 82	106,020,078 86	102,915,934 43	3,104,144 43	»
13,114,214 90	2,772,315 85	15,886,760 75	»	2,171,580 53	101,487,766 69	106,101,247 49	»	4,616,481 40
25,817,086 62	1,153,185 05	26,975,571 67	45,296 26	»	121,668,599 86	121,556,863 49	3,511,536 37	»
16,353,754 64	96,806 23	16,450,540 87	»	270,287 01	117,954,235 20	121,293,314 74	»	3,339,079 54
64,469,375 32	92,697 66	64,562,072 98	4,375,027 65	»	169,468,931 52	166,007,068 61	3,461,862 91	»
2,569,101 81	201 64	2,569,303 45	»	2,512,084 87	101,543,027 81	114,976,787 75	»	13,433,759 94
24,185,158 21	19,015 87	24,202,174 08	»	1,743,993 05	126,785,972 42	129,392,925 75	»	2,606,953 33
10,463,430 17	103,298 18	10,656,728 35	7,777,658 47	»	123,183,145 66	120,049,248 51	3,133,897 15	»
86,511,078 78	»	86,511,078 78	1,874,950 69	»	138,810,508 73	135,185,657 29	3,624,851 44	»
24,153,485 80	»	24,153,485 80	»	6,573,657 99	129,855,951 97	134,389,519 89	»	4,533,567 92
8,202,310 41	»	8,202,310 41	»	6,727,651 75	114,064,015 37	122,732,999 29	»	8,668,983 92
5,290,926 93	»	5,290,926 93	»	4,652,526 34	113,528,065 84	127,372,574 99	»	14,044,511 15
17,802,425 20	»	17,802,425 20	19,998,575 98	»	146,117,886 35	155,066,595 37	11,057,291 18	»
1,416,077 90	»	1,416,077 90	»	993,228 40	113,871,437 58	112,267,069 13	1,604,368 45	»
5,509,735 29	»	5,509,735 29	15,502,761 68	»	132,877,187 86	118,750,904 76	14,126,283 10	»
1,106,145 11	»	1,106,145 11	»	80,456 23	119,313,651 94	118,627,460 84	716,191 10	»
7,255,568 99	»	7,255,568 99	»	2,273,714 11	128,451,208 79	131,848,564 93	»	3,397,356 14
8,470,427 76	»	8,470,427 76	2,959,905 08	»	159,475,611 97	158,140,670 90	1,334,941 07	»
27,760,809 66	»	27,760,809 66	3,198,428 99	»	165,886,550 72	156,996,584 56	8,889,966 16	»
503,705,463 35	35,228,647 07	538,934,110 42	58,954,830 42	50,516,222 33	5,068,019,065 60	5,078,605,454 75	27,625,945 62	68,212,316 77
			28,618,658 09				10,586,371 15	

(76)

APERÇU GÉNÉRAL

DE

LA DETTE CONSTRUITE.

**APERÇU GÉNÉRAL de la Dette constituée, à la date du 1^{er} mai
pour les dettes à 4 et à 2 1/2 p. 0/0, et à celle**

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
DETTE ORDINAIRE.	
Avantages de navigation et de commerce assurés à la Belgique par le traité du 5 novembre 1842	»
Cession faite à l'État par la ville de Bruxelles de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art	»
Dettes dérivant de l'exécution de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842.	2 1/2 p. 0/0.
— provenant de l'exécution de la loi du 1 ^{er} mai 1842, sur la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution	3 p. 0/0.
— résultant de la conversion, autorisée par la loi du 21 mars 1844, de l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. 0/0, contracté, en 1831 et 1832, pour les besoins du service ordinaire. (Frais de premier établissement).	4 1/2 p. 0/0. (Conversion de 1844.)
L'emprunt de 84,636,000 francs a produit une somme effective de 88,042,240 francs, qui a été employée de la manière suivante :	
1 ^o fr. 84,636,000 » au rachat du capital de 469,512,000 francs (80,000,000 de florins) de dette à 2 1/2 p. 0/0, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842 ;	4 1/2 p. 0/0. (Emprunt.)
2 ^o » 5,586,240 » ont été portés en recette au profit du trésor dans le compte de l'exercice 1844.	
La Dette à 4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série, résultant de la conversion décrétée par la loi du 1 ^{er} décembre 1852 des emprunts à 5 p. 0/0 de 1840, 1842 et 1848, et de l'émission autorisée par la loi du 14 juin 1853, s'élève à . fr. 157,615,500 »	
De ce capital, il faut déduire comme appartenant à la Dette extraordinaire	153,753,272 71
La différence imputée sur la Dette ordinaire, soit	23,862,227 29
Se compose :	
1 ^o de fr. 8,862,003 29 restant de la somme de 9,000,000 de francs, allouée par la loi du 15 avril 1848 (Monit. n° 109), pour les dépenses extraordinaires du Département de la Guerre jusqu'au 1 ^{er} septembre 1848, et prélevée sur le capital primitif de 37,513,940 francs des emprunts de 1848 à 5 p. 0/0 ;	
2 ^o de » 18,000,000 » capital dont la négociation a été autorisée par la loi du 14 juin 1853, pour le produit venir en déduction de la Dette flottante et couvrir ainsi divers crédits extraordinaires alloués pour des travaux de défense du pays ;	4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série. (Conversion de 1852.)
3 ^o de » 24 » dont l'émission a été autorisée par cette dernière loi, afin d'arrondir le capital total de la Dette à 4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série.	
TOTAL ÉGAL. fr. 23,862,227 29	TOTAL de la Dette ordinaire. fr.
DETTE EXTRAORDINAIRE	
CRÉÉE POUR CONSTRUCTION DES CHEMINS DE FER, ROUTES, CANAUX, ETC.	
L'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. 0/0, a produit une somme effective de fr. 27,364,165 74 c ^s , qui a été spécialement affectée :	
1 ^o Au remboursement des bons du trésor émis en 1854, pour le chemin de fer ;	
2 ^o Au remboursement des bons du trésor émis pour la rétrocession de la Sambre canalisée ;	4 p. 0/0.
3 ^o Jusqu'à concurrence du complément du produit de l'emprunt, à la construction de routes nouvelles, pavées et ferrées, et à la continuation des travaux du chemin de fer.	
L'emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. 0/0, a produit une somme effective de fr. 53,778,053 70 c ^s , qui a été spécialement affectée :	
1 ^o Au remboursement d'un capital de 10,000,000 de francs en bons du trésor, émis pour travaux de chemins de fer et de routes pavées et ferrées ;	
2 ^o A la continuation des travaux du chemin de fer.	5 p. 0/0.
La seconde partie de la Dette, à 4 1/2 p. 0/0, 1 ^{re} série, de 1844, provient :	
1 ^o De la conversion du capital non amorti de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c ^s , créée en 1820, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers, montant à . fr. 1,380,900 »	4 1/2 p. 0/0. (Conversion de 1844.)
2 ^o De l'émission d'un capital nominal de	9,721,000 »
qui a été effectuée pour la conversion de 10,000,000 de francs de la Dette flottante.	
L'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. 0/0, est destiné à couvrir la dépense à résulter des divers travaux d'utilité publique mentionnés à l'article 8 de la loi du 20 décembre 1851 (Moniteur n° 356)	5 p. 0/0. (1852.)
La seconde partie de la Dette, à 4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série, s'élevant à fr. 153,753,272 71 c ^s , créée pour travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, pour matériel de locomotion, pour parachèvement de l'entrepôt d'Anvers, pour achat de 4,000 actions du chemin de fer rhénan, etc., etc, provient :	
A. Du capital restant de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. 0/0 (de 1840), dont la conversion a été autorisée par la loi du 1 ^{er} décembre 1852, soit	79,107,128 »
B. Du capital restant de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c ^s , à 5 p. 0/0 (de 1842) converti en vertu de ladite loi, soit	26,569,408 »
C. Du capital restant (pour la part entrant dans la Dette extraordinaire) des emprunts à 5 p. 0/0 (de 1848), soumis à la conversion en vertu de la même loi.	28,076,736 71
TOTAL ÉGAL. fr.	153,753,272 71
TOTAL de la Dette extraordinaire	fr.
TOTAL GÉNÉRAL	fr.

1854, pour les dettes à 5 et à 4 1/2 p. %, à celle du 1^{er} juillet 1854,
du 1^{er} août 1854, pour la dette à 5 p. %.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	ANNUELS.	
			846,560			
389,417,631 74	109,312,000	220,105,631 74	300,000			
7,624,000	971,666 66	6,652,333 34	5,502,610 78		2,000	
84,341,652	10,058,064 87	74,283,587 13	228,720	70,240	4,600	
84,656,000	4,729,000	79,927,000	3,795,373 44	843,416 32	13,255	
25,862,027 29	61,020 19	25,800,107 10	3,809,520	423,280	13,000	
689,901,291 03	185,132,651 72	404,768,639 31	1,073,791 25	119,510 13	4,200	
30,000,000	8,848,000	21,152,000	15,550,605 47	1,463,246 25	37,035	
30,000,000	8,848,000	21,152,000	1,200,000	300,000	2,000	
50,850,800	16,029,800	34,821,000				
11,101,200	4,325,860 91	9,777,339 09	1,525,524	508,508	50,400	
26,000,000	394,000	25,606,000	499,554	111,012	1,745	
153,753,272 71	347,079 81	153,406,192 90	1,300,000	260,000	5,000	
251,705,272 71	26,942,740 72	224,762,531 99	6,018,897 25	668,766 37	23,800	
841,606,563 74	212,075,392 44	629,531,171 30	10,543,975 25	1,848,286 37	62,945	
			26,400,580 72	3,310,532 62	100,000	
TOTAL. . . fr.			20,411,113 34			

TABLE DES MATIÈRES.

	Page.
Situation générale du trésor public, au 1 ^{er} septembre 1854.	1 — 25
Tableau de la situation générale du trésor, au 1 ^{er} septembre 1854, sur les Budgets antérieurs à 1855.	1 — 5
ANNEXE N° 1. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1853, au 1 ^{er} septembre 1854.	7 — 15
— N° 2. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1853, au 1 ^{er} septembre 1854.	15 — 25
— N° 3. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1854, au 1 ^{er} septembre 1854.	25 — 31
— N° 4. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1854, au 1 ^{er} septembre 1854.	33 — 39
— N° 5. — Tableau général des crédits pour les services spéciaux rattachés aux Budgets des exercices 1840 à 1854. — Situation au 1 ^{er} septembre 1854.	41 — 51
— N° 6. — Tableau des résultats généraux des Budgets des exercices 1850 à 1854, établissant la comparaison entre les prévisions d'après le vote de la Législature et les faits réalisés ou à réaliser constatés par les comptes rendus	53 — 55
— N° 7. — Aperçu des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1854 inclusivement.	57 — 71
— N° 8. — Tableau présentant les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1854 inclusivement, dégagés des recettes et des dépenses extraordinaires qui ont été rattachées à ces exercices	75 — 75
— N° 9. — Aperçu général de la Dette constituée à la date du 1 ^{er} mai 1854, pour les dettes à 5 et à 4 1/2 p. %, à celle du 1 ^{er} juillet 1854, pour les dettes à 4 et à 2 1/2 p. %, et à celle du 1 ^{er} août 1854, pour la dette à 5 p. %	77 — 79